

Agreste Les Dossiers



Numéro 6 - Novembre 2009

Rebasement de l'Ippap fruits et légumes (base 2005)



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE



Rebasement de l'Ippap fruits et légumes (base 2005)

Page 3

Présentation de l'indice

Page 3

Le cadre général de l'Ippap fruits et légumes

Page 3

Les informations utilisées pour le calcul

Page 7

Le calcul de l'indice

Page 7

La terminologie

Page 7

Le mode de calcul de l'indice

Page 10

Le champ de l'indice

Page 13

Le calcul des pondérations

Page 14

Le choix des séries

Page 17

L'interprétation des indices

Page 17

Les indices mensuels

Page 17

Les indices annuels

Page 19

Annexes

Publication réalisée par Géraldine Labarthe

Présentation de l'indice

Le cadre général de l'Ippap fruits et légumes

L'information sur les prix tient une grande place dans le monde agricole. L'information brute répond aux besoins quotidiens des opérateurs qui veulent connaître avec précision le prix d'une multitude de produits. Les statisticiens, les économistes et les pouvoirs publics en général réclament en revanche une information élaborée permettant d'appréhender la tendance affectant chaque secteur et représentative des mouvements d'ensemble des marchés.

Directement impliqué dans l'établissement des comptes de l'Agriculture, l'indice mensuel des prix des produits agricoles à la production (Ippap) mesure chaque mois l'évolution des prix perçus par les agriculteurs français pour les produits qu'ils livrent. Les prix devraient donc être observés directement à la sortie de l'exploitation mais l'indice doit aussi être calculé à partir d'informations régulièrement et durablement collectées. En pratique, on ne recueille pas de données auprès des agriculteurs. On s'attache donc à suivre un prix le plus proche possible de la sortie de l'exploitation. Les prix des produits importés ne sont donc pas pris en compte.

L'Ippap mensuel fruits et légumes est un sous-ensemble de l'Ippap général qui concerne l'ensemble des produits agricoles. En 2005, la valeur des produits commercialisés de la filière fruits et légumes s'élève à près de 10 % de la production totale de biens agricoles mesurée à partir des comptes de l'Agriculture. Pour des raisons historiques, le service statistique du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (SSP¹) est chargé du calcul de l'Ippap fruits et légumes frais. L'Ippap général est calculé par la division Agriculture de l'Insee. Des indices analogues sont calculés dans les différents États membres de l'Union européenne, la méthodologie étant coordonnée par Eurostat (Office statistique des communautés européennes). L'année de rebasement de l'indice (2005) est identique dans tous les États membres. Les indices français sont diffusés sur le site Agreste².

Comme tous les cinq ans, le changement de l'année de base a permis la prise en compte des évolutions du secteur des fruits et légumes (transferts géographiques, changements variétaux...). Ces évolutions se sont répercutées aussi bien sur le choix des espèces et des

régions représentatives que sur le choix des séries de prix et le calcul des pondérations. L'ensemble de la méthodologie de calcul de l'indice, qui avait été l'objet de travaux conséquents lors du précédent rebasement, a été reconduit. Plusieurs modifications sont intervenues lors de ce rebasement. Il y a moins de prix suivis au stade de la production faute de suivi suffisant de ces marchés. L'observation des prix au stade de l'expédition est ainsi devenue largement majoritaire. Par ailleurs, la liste des composants, qui couvre encore largement le territoire, pourrait se raccourcir avec le regroupement incontournable de composants : en effet, les libellés semblent voués à devenir de plus en plus génériques et pourraient ne plus permettre d'identifier les marchés comme actuellement (un exemple pourrait être le libellé « France » qui regrouperait « Région Est » et « Sud-Ouest », les composants relatifs au Sud-Ouest d'une part et à la région Est (Rhône-Alpes) d'autre part ne pourraient plus alors être suivis, il faudrait les remplacer par un unique composant « France »). Un module a été ajouté dans l'application de calcul de l'Ippap pour faire face à cette éventualité.

Les informations utilisées pour le calcul

Depuis plus de 50 ans, des relevés quotidiens de données quantitatives et qualitatives sont effectués sur les transactions qui ont lieu sur les marchés des produits agroalimentaires frais périssables (prix, quantité, qualité, conditionnement, calibre, espèce, variété...) et ceci à différents stades de commercialisation (production agricole, expédition, détail...).

Ce sont les agents locaux de l'ancien Service des Nouvelles du Marché du MAAP maintenant intégrés dans les SRISE³ qui assurent les relevés et diffusent les

1. L'ancien Scea : Service Central des Enquêtes et des Études Statistiques forme désormais le SSP (Service de la Statistique et de la Prospective) avec l'intégration de la sous-direction de la Prospective et de l'Évaluation.

2. Dans le site Agreste, choisir « données en ligne », « conjoncture agricole », « environnement économique - prix agricoles et alimentaires ».

3. Services régionaux de l'information statistique et économique des DRAAF.

données généralement quotidiennes concernant les marchés des produits agroalimentaires en particulier ceux des fruits et légumes, pour en assurer la plus grande transparence.

Ces relevés conduisent à la cotation des différents produits. Toutes les informations recueillies sont regroupées dans une base de données nationale gérée par FranceAgriMer⁴. Les données de prix issues de cette base servent au calcul de l'indice.

Les circuits commerciaux des fruits et légumes ont considérablement évolué et la première mise en marché sur des marchés de gré à gré puis l'approvisionnement des villes *via* les marchés de gros (MIN⁵) ont en partie cédé le pas devant le développement de l'expédition directe vers la grande distribution.

Du fait de cette évolution, le stade « expédition » est devenu le point principal d'observation des prix pour la première mise en marché des fruits et légumes, avec 175 lignes d'enquête (une ligne : un produit dans un bassin de production donné), contre une quarantaine pour les marchés physiques où se forment encore des prix à la production agricole (cadran bretons et quelques carreaux de producteurs sur les marchés de gré à gré).

Théoriquement, l'Ippap est un indice des prix à la production. Son calcul devrait reposer entièrement sur des prix perçus par les producteurs. Idéalement, les cotations utilisées pour le calcul de l'Ippap devraient donc être toutes retenues au stade production. Cependant, pour les raisons sus-évoquées, les cotations effectuées à ce stade de commercialisation se sont encore raréfiées depuis le précédent rebasement. Les données de prix au stade production peuvent être manquantes ou insuffisamment représentatives. Il faut alors prendre des cotations plus en aval dans le processus de commercialisation. Ainsi de nombreux marchés sont suivis au stade expédition et exceptionnellement au stade « gros ».

Le stade « production »

Le stade « production » est défini comme étant la forme de première mise en marché dans laquelle **l'opérateur négociant les prix de vente des fruits et légumes sur un « marché physique » (place organisée pour la rencontre des acheteurs et vendeurs) est un producteur agricole**. C'est donc à ce stade que la rémunération du producteur résulte directement de la mise en marché de ses produits. On distingue deux types de marchés physiques :

- **les marchés de gré à gré** : le prix résulte de la négociation en face à face entre le producteur (vendeur) et l'acheteur, qui peut être un expéditeur, un négociant, un courtier, une centrale d'achat, un grossiste ou un détaillant. La négociation s'opère sur un marché physique dit « de production » (Châteaurenard, Cavail-

lon...) ou sur un « carreau de producteurs » situé sur un marché de gros (Agen, Toulouse...);

- **les marchés au cadran** : le prix résulte d'un mécanisme d'enchères confrontant les propositions de prix de l'ensemble des vendeurs (producteurs faisant partie de l'organisation économique) et des acheteurs (acheteur agréé par l'organisme gestionnaire du cadran, le plus souvent un expéditeur). Le prix affiché au cadran est réputé « prix marchandise nue, hors taxe », sauf indication spéciale. La marchandise conditionnée est facturée à l'acheteur au prix cadran, augmenté du coût du conditionnement et des prestations de service assurées par l'organisme gestionnaire. Le producteur est réglé d'un montant égal au prix cadran moins les frais divers (fonctionnement...). Les marchés au cadran sont particulièrement bien implantés dans l'Ouest (Saint-Pol de Léon, Paimpol, Saint-Méloir, Barfleur) alors qu'ils disparaissent dans les autres régions.

Au stade production, les quantités commercialisées sur les marchés sont connues. C'est intéressant pour des produits dont les apports varient énormément d'un jour sur l'autre. Le prix moyen mensuel est calculé grâce à une moyenne des prix quotidiens pondérés par les quantités.

Le stade expédition

L'expéditeur peut être une Sica⁶, une coopérative, un courtier ou un négociant. La fonction « expédition » consiste à regrouper, trier, allotir, conditionner les fruits et légumes que livrent les agriculteurs et à les mettre à disposition d'un négociant en gros ou d'une plateforme de distribution.

La transaction entre expéditeur et acheteur (grossiste, centrale d'achat ou bureau d'achat d'une grande ou moyenne surface), hors cas cités ci-dessus, se déroule de plus en plus souvent à distance (téléphone) sans rencontre physique des intervenants. Ici, la cotation concerne un produit trié, calibré, conditionné, normalisé. Le prix expédition comprend la rémunération du producteur agricole, la marge de l'expéditeur (premier acheteur) et diverses autres composantes comme les frais supplémentaires de conditionnement.

Lorsqu'il y a passage par un expéditeur, ce stade « expédition » constitue la véritable première mise en marché, le producteur agricole n'intervenant pas directement

4. En 2009, le niveau central de l'ex Service des Nouvelles du Marché a rejoint FranceAgriMer. Le nouvel établissement public, FranceAgriMer, est issu de la fusion de cinq offices interprofessionnels agricoles (OniGC, Office de l'élevage, Viniflor, ONIPPAM et Ofimer).

5. Marché d'intérêt national.

6. Société d'intérêt collectif agricole.

sur le marché mais recevant de l'expéditeur un prix dérivé du prix de vente à l'expédition.

Le problème majeur au niveau de l'Ippap est lié à l'absence, à ce stade, de quantités dans la base de données. Néanmoins, tous les circuits y compris ceux menant à la grande distribution passent désormais par ce stade qui représente ainsi l'essentiel des tonnages de la première mise en marché (aux dépens du « stade production » défini plus haut). À ce stade, le prix moyen mensuel est obtenu par une moyenne arithmétique simple des cotations quotidiennes.

Le stade « gros »

Le vendeur est un grossiste ou un producteur.

L'acheteur est le plus souvent un détaillant, un acheteur de collectivité, un restaurateur ou une centrale d'achat.

La transaction s'opère sur des places organisées de marché de gré à gré : les marchés de gros, dont les marchés d'intérêt national, institués dans les années 1950 pour faciliter l'approvisionnement des villes. La cotation concerne un produit trié, calibré, conditionné, étiqueté.

Du fait du développement du circuit « expéditeurs-grande distribution », *via* les centrales d'achats des enseignes de GMS⁷, le stade « gros » ne concerne plus qu'environ 20 % des volumes de transactions sur les produits alimentaires frais mais certains MIN, comme Rungis, gardent toutefois une grande importance dans l'approvisionnement des zones urbaines et comme lieu de formation de références nationales de prix utilisées par les opérateurs.

Le prix au stade « gros » ne varie pas exactement comme celui perçu par le producteur ; de plus, les quantités ne sont pas toujours disponibles. Le stade « gros » n'est pris qu'en dernier recours, dans le cas où aucune cotation à un autre stade ne permettrait de suivre un produit donné. Les cotations des marchés de gros de Rungis et de Lille sont ainsi utilisées dans le cadre de l'Ippap.

7. *Grandes et moyennes surfaces.*

Le calcul de l'indice

La terminologie

Les indices Fruits et Légumes correspondent chacun à une **famille** : la famille des fruits et la famille des légumes.

Chaque famille est constituée par un rassemblement d'espèces, une **espèce** correspondant à un fruit ou à un légume. La pomme, l'aubergine ou la salade sont des espèces.

Une espèce est éventuellement constituée de plusieurs **variétés** (par exemple la golden et la granny-smith sont des variétés de l'espèce pomme). Une **sous-espèce** est un ensemble de variétés constitué par exemple sur la période de production (poire d'été, d'automne ou d'hiver) pour lequel les indices de prix sont calculés et publiés.

Au niveau le plus élémentaire, on trouve le croisement d'un ensemble de paramètres définis : stade de commercialisation, place de cotation, espèce, variété, mode de culture, catégorie, calibre, conditionnement, coloration... L'observation au fil du temps de cet élément de base fournira une **série**.

Chaque indice correspond à un rapport de prix de produits élémentaires. Les Ippap fruits et légumes sont obtenus en pondérant des indices calculés à un niveau de produits le plus fin possible par des coefficients établis au préalable. Dans le cadre de l'Ippap, ces coefficients sont fixes et resteront valables jusqu'au prochain rebasement. Les derniers rebasements ont eu lieu en 1995 et 2000.

Théoriquement, les indices de prix devraient être calculés au niveau des séries élémentaires de prix. Dans la pratique, les coefficients de pondération de séries trop spécifiques sont impossibles à déterminer. Pour pouvoir calculer des coefficients de pondération, il a été nécessaire de regrouper les séries en **composants**. Un composant est défini pour une grande région de production et appartient à une variété, une espèce ou une sous-espèce. Le niveau composant est le niveau le plus élémentaire auquel sont attribués une pondération mensuelle fixe et un indice de prix.

Le mode de calcul de l'indice

L'indice doit satisfaire plusieurs propriétés, à savoir :

- mesurer les variations de prix à l'exclusion de tout autre phénomène. En particulier, il ne doit pas assimiler un changement de produit ou un changement de qualité à une variation de prix ;
- ses mouvements doivent représenter correctement les variations de prix à la production. On doit donc faire l'hypothèse que, quel que soit le stade de commercialisation (production, expédition ou consommation), la variation relative du prix est la même que celle que l'on pourrait observer au niveau du producteur ;
- chaque produit doit peser dans l'indice comme il pèse dans les livraisons agricoles.

L'Ippap fruits et légumes est un indice à panier variable. Cela signifie que sa composition change d'un mois à l'autre mais est fixée pour chacun des douze mois de l'année. La structure utilisée est celle de l'année de base.

Les indices ne sont établis qu'à partir du niveau « composant ». Au niveau inférieur des séries, seul un prix moyen mensuel est calculé. Les indices sont également calculés pour les niveaux supérieurs au composant, c'est-à-dire pour les variétés, les sous-espèces, les espèces et les familles.

Tous les indices sont des moyennes d'indices de composants pondérés par les coefficients affectés à ces composants.

Le tableau suivant synthétise les différentes notations qui seront utilisées pour décrire la méthodologie :

Variables	Notations en indice ou exposant
I = indice des prix	m = mois, a = année
P = prix	0 (en exposant) = année de base
Q = quantité	i = composant correspondant à un indice de prix élémentaire
V = pondération = valeur de la production	t : ensemble de composants i
	s : série

Les calculs au niveau composant

L'indice mensuel d'un composant

L'indice d'un composant i pour le mois m est calculé comme le quotient du prix moyen du composant i pour le mois courant m par le prix moyen annuel du composant pour l'année de base (2005) :

$$I_{im} = \frac{P_{im}}{P_{ia}^0} \times 100$$

Cet indice élémentaire ne fait pas l'objet d'une publication.

Pour chaque composant, le prix de base est un prix moyen annuel et non mensuel. Les prix des fruits et légumes évoluant fortement au cours d'une campagne et les dates de début de campagne pouvant différer d'une année sur l'autre en raison des conditions climatiques, l'utilisation d'un prix de base mensuel aurait pu entraîner des variations d'indices liées simplement au décalage dans le temps du calendrier de production.

Le prix moyen mensuel d'un composant

Le prix P_{im} s'obtient par moyenne des prix mensuels des séries s appartenant au composant i , pondérés par les quantités mensuelles de chaque série. Ces quantités sont celles transitant par les marchés de production ou à défaut le nombre de cotations du mois au stade expédition ou consommation.

$$P_{im} = \frac{\sum_s P_{ims} q_{ims}}{\sum_s q_{ims}}$$

Le prix mensuel au niveau série P_{ims} est construit à partir des relevés de prix quotidiens pondérés par les quantités quotidiennes pour les séries suivies au stade production et par moyenne arithmétique simple pour les séries suivies aux stades expédition ou consommation. Au niveau série, les prix moyens mensuels ainsi que les quantités mensuelles (q_{ims}) sont disponibles directement dans la base nationale.

Le prix moyen de l'année de base

Le prix moyen d'un composant i pour l'année de base (P_{ia}^0) s'obtient par moyenne des prix mensuels du composant pondérés par les quantités de l'année de base :

$$P_{ia}^0 = \frac{\sum_m P_{im}^0 Q_{im}^0}{\sum_m Q_{im}^0} \quad (1)$$

Par ailleurs, nous retenons que les pondérations mensuelles de l'année de base (V_{im}^0) sont égales au produit des quantités mensuelles de l'année de base (Q_{im}^0) par le prix moyen de l'année de base (P_{ia}^0).

$$V_{im}^0 = P_{ia}^0 Q_{im}^0 \quad (2)$$

En multipliant numérateur et dénominateur de la formule (1) ci-dessus par le prix moyen de l'année de base (P_{ia}^0), puis en y remplaçant la quantité ($P_{ia}^0 Q_{im}^0$), par (V_{im}^0) au numérateur et dénominateur [formule (2)], on obtient la nouvelle formule de calcul du prix moyen de l'année de base suivante :

$$P_{ia}^0 = \frac{\sum_m P_{im}^0 P_{ia}^0 Q_{im}^0}{\sum_m P_{ia}^0 Q_{im}^0} \text{ soit : } P_{ia}^0 = \frac{\sum_m P_{im}^0 V_{im}^0}{\sum_m V_{im}^0} \quad (3)$$

Test d'une nouvelle alternative de calcul

La méthode exposée ci-dessus était déjà utilisée en base 1995 et base 2000. Afin de rendre l'indice moins sensible à l'absence d'une série, une nouvelle alternative de calcul avait été étudiée dans le cadre du passage de la base 1995 à la base 2000. Dans la méthode alternative testée, l'indice d'un composant était une moyenne d'indices de séries plutôt qu'un indice de moyennes de prix des séries. L'indice de moyenne est sensible à l'absence d'une série surtout si son niveau de prix est différent de celui des autres séries du composant. La moyenne d'indices n'est pas sensible aux niveaux mais aux divergences d'évolution, ce qui paraît préférable. Une mise en œuvre pratique sur les composants de la fraise n'avait toutefois pas permis de conclure à l'opportunité de mise en œuvre de cette nouvelle méthode de calcul, la robustesse de la moyenne d'indices étant surtout avérée pour les indices chaînés sans panier variable. Dans la nouvelle base 2005, les indices de composants restent donc calculés comme le rapport entre le prix moyen du composant pour le mois courant et le prix moyen du composant pour l'année de base.

L'indice annuel d'un composant

L'indice annuel d'un composant i est égal à la moyenne des indices mensuels du composant pondérés par les pondérations mensuelles de l'année de base :

$$I_{ia} = \frac{\sum_m I_{im} V_{im}^0}{\sum_m V_{im}^0} = \frac{1}{P_{ia}^0} \times \frac{\sum_m P_{im} V_{im}^0}{\sum_m V_{im}^0} \times 100 = \frac{P_{ia}}{P_{ia}^0} \times 100$$

Les calculs ci-dessus s'appuient sur le fait que l'indice mensuel I_{im} est égal à 100 multiplié par le rapport entre le prix mensuel et le prix moyen annuel ($P_{ia}^0 Q_{im}^0$) et sur la formule de calcul du prix moyen de l'année de base (3) ci-dessus.

L'indice annuel d'un composant est donc égal au rapport entre son prix moyen annuel pondéré pour l'année courante et celui de l'année de base.

Par construction, pour l'année de base l'indice annuel de chaque composant est égal à 100.

Les indices d'un ensemble de composants

Les indices mensuels d'un ensemble de composants

Pour calculer l'indice mensuel d'une sous-espèce, d'une espèce ou d'une famille, l'agrégation des indices de leurs composants se fait à l'aide de pondérations fixes, qui sont celles de l'année de base :

$$I_{im} = \frac{\sum_i I_{im} V_{im}^0}{\sum_i V_{im}^0} \text{ avec } i \text{ composants présents le mois } m$$

Remarque : dans l'hypothèse où $V_{im}^0 = P_{ia}^0 \times Q_{im}^0$, l'indice mensuel d'un ensemble de composants devient :

$$I_{im} = \frac{\sum_i P_{im} Q_{im}^0}{\sum_i P_{ia}^0 Q_{im}^0} \times 100$$

Sous cette hypothèse, on retrouve un indice de type Laspeyres-prix avec une particularité qui provient de l'utilisation d'un prix moyen annuel plutôt que d'un prix moyen mensuel. Le choix du prix moyen annuel est justifié car il permet de s'affranchir des irrégularités des prix mensuels de l'année de base.

Pour le calcul de l'Ippap, un indice de Laspeyres est préférable à un indice de Paasche qui suppose l'utilisation de pondérations actualisées chaque mois. L'utilisation des pondérations de l'année de base permet

de produire l'indice très rapidement. L'utilisation de l'Ippap dans le cadre de la conjoncture par exemple implique une mise à disposition rapide incompatible avec un indice de Paasche.

L'indice annuel d'un ensemble de composants

Il peut être obtenu par deux méthodes de calcul qui donnent des résultats identiques. La première méthode consiste à pondérer les indices généraux mensuels par les valeurs mensuelles correspondantes. Dans la seconde méthode, les indices annuels élémentaires sont pondérés par les valeurs annuelles correspondantes. Les deux méthodes ne donnent des résultats différents que si certaines sous-espèces sont absentes. Il a donc fallu faire un choix. La première méthode de calcul, choisie lors du précédent rebasement, a été reconduite. La formule de calcul de l'indice annuel d'un ensemble de plusieurs composants s'écrit donc :

$$I_{ia} = \frac{\sum_m I_{im} V_{im}^0}{\sum_m V_{im}^0}$$

Le traitement des composants absents

C'est le cas en particulier en début et en fin de campagne lors d'un décalage dans le calendrier de production de l'année par rapport au calendrier de référence. L'absence de cotation un mois donné correspond alors à une absence de produit ; à ce titre, aucune estimation n'est effectuée, pour conserver la réalité du marché. Cette absence de cotation peut toutefois rendre impossible le calcul de l'indice d'un composant. L'indice mensuel de la sous-espèce est calculé sur les seuls composants présents. Pour le calcul des indices de niveaux d'agrégation supérieurs, la pondération du composant absent était, en base 1995, retranchée du poids de la sous-espèce, de l'espèce et de la famille. Ainsi pour un mois donné, le poids d'une sous-espèce, d'une espèce et d'une famille pouvait varier d'une année sur l'autre. Depuis la base 2000, le poids d'un composant absent n'est plus supprimé. Le prix de ce composant est donc supposé évoluer comme celui du niveau d'agrégation immédiatement supérieur (golden pour golden Centre-Ouest par exemple). Ce principe est également valable pour les sous-espèces non renseignées un mois donné. Ainsi, les pondérations des sous-espèces, des espèces et des familles sont invariantes pour toute la période de mise en œuvre de l'Ippap base 2005.

Le calcul des indices des années antérieures à l'année de base

Pour répondre au besoin des études portant sur de longues périodes et pour permettre la comparaison des Ippap des années 2005 et suivantes aux années

passées, les indices des années antérieures à l'année de base doivent aussi être calculés. En particulier, les indices des années 2000 à 2004 sont nécessaires pour comparer l'année 2005 à la moyenne quinquennale.

Ne disposant généralement pas, pour les années antérieures à l'année de base, des séries choisies lors du rebasement, le calcul des IPPAP de 2000 à 2004 ne peut pas s'appuyer sur ces séries. Le calcul consiste à rétro-poler les indices (pour 2000 à 2004) en appliquant aux indices ($I_B^{m,a}$) de l'année de base (2005) exprimés dans la nouvelle base (base 100 en 2005), l'évolution observée entre les indices de l'année étudiée (pour 2000 à 2004) ($I_{B-1}^{m,a-1}$) exprimés dans l'ancienne base (base 100 en 2000) et ceux de l'année de base (2005) ($I_{B-1}^{m,a}$) exprimés dans l'ancienne base (base 100 en 2000). Le calcul est effectué pour chacun des produits (espèces et sous-espèces) et pour le niveau des familles (ensemble fruits frais, ensemble légumes frais), pour chaque mois et pour l'année. Il peut s'écrire comme suit :

$$I_B^{m,a-1} = I_B^{m,a} \times \frac{I_{B-1}^{m,a-1}}{I_{B-1}^{m,a}}$$

Le champ de l'indice

IPPAP général et IPPAP fruits et légumes

L'IPPAP général, réalisé par l'Insee, couvre l'ensemble des produits livrés par l'agriculture. Jusqu'en base 2000, la couverture des fruits et légumes se limitait à la commercialisation en frais auprès du consommateur final et excluait les produits livrés à l'industrie de transformation. Etaient calculés les indices suivants :

Indice général

- Tous produits sauf fruits et légumes
 - Produits végétaux sauf fruits et légumes
 - Produits animaux
- Fruits et légumes métropolitains commercialisés en frais
 - Fruits
 - Légumes

Dans la pratique, certains produits ou filières se développent et pour suivre ces évolutions des marchés, de nouveaux prix sont relevés pour le calcul de l'indice. Ces enrichissements statistiques et l'adaptation de la nomenclature sont effectués tous les cinq ans.

En base 2005, des nouvelles statistiques de prix concernent les légumes pour la transformation et les fruits tropicaux. L'industrie de transformation est liée aux agriculteurs qui l'approvisionnent, par contrats pluriannuels dont les prix sont fixés pour la durée de chaque campagne. Ils n'ont donc pas la même dynamique que

les prix du frais qui répercutent au jour le jour, les tensions affectant le système productif et le marché. Sont donc distingués dans le secteur des fruits et légumes frais, « les fruits et légumes métropolitains commercialisés en frais » toujours suivis par le SSP des « légumes pour la transformation » et des « fruits tropicaux ». Ces derniers sont suivis par l'Insee qui calcule un indice toutes rubriques incluses.

Indice général

- Tous produits sauf fruits et légumes
 - Produits végétaux sauf fruits et légumes
 - Produits animaux
- Fruits et légumes
 - Fruits et légumes métropolitains commercialisés en frais
 - Fruits
 - Légumes
 - Autres fruits et légumes
 - Légumes pour la transformation
 - Fruits tropicaux

Les produits destinés à la transformation

Le traitement à part, réalisé par l'Insee⁸, des produits destinés à la transformation repose sur les raisons suivantes :

- un obstacle majeur à la prise en compte de la transformation est l'absence de cotation conjoncturelle. Les prix des produits destinés à la transformation sont généralement fixés par contrat, le plus souvent pour l'année. Ils ne sont donc pas soumis aux aléas mensuels du marché comme peuvent l'être les prix des produits commercialisés en frais. La principale conséquence d'une incorporation des produits destinés à la transformation serait d'atténuer les variations de l'IPPAP des produits destinés au marché du frais d'un mois sur l'autre ;
- certains produits destinés à la transformation diffèrent de ceux dirigés sur le marché du frais : la prune à pruneau, la pomme à cidre, les légumes de conserve par exemple. Leur commercialisation est donc totalement indépendante de celle des fruits et légumes frais ;
- la transformation ne joue un rôle important que pour certains produits spécifiques comme la prune à pruneau, le champignon, le haricot vert, le petit pois et le maïs doux.

8. Pour plus d'informations sur les travaux de l'Insee relatifs à l'IPPAP fruits et légumes, se référer à l'Insee Méthodes : « Les prix agricoles, observation et mesure. L'IPPAP, méthodologie de la base 2005 ».

La pomme de terre primeur

Conformément à la nomenclature établie par Eurostat⁹, la pomme de terre primeur n'est pas intégrée dans la nomenclature de l'Ippap fruits et légumes frais calculé par le SSP. L'indice de la pomme de terre primeur est intégré dans l'Ippap général et est calculé par l'Insee.

La banane

Certaines productions des départements d'outre-mer (banane et canne à sucre) pèsent un poids relativement important au plan national dans les comptes de l'Agriculture. L'indice de la banane n'est pas intégré dans l'Ippap fruits et légumes frais mais l'est dans l'Ippap fruits tropicaux, calculé par l'Insee, et pris en compte dans l'Ippap global fruits et légumes de l'Insee.

Le choix des espèces

Seules les espèces contribuant pour au moins 0,5 % à la valeur de la production commercialisée en frais ont été retenues.

Les comptes de l'Agriculture de 2005 ont été utilisés pour réaliser le choix des espèces et des sous-espèces. Une espèce ne figurant pas dans les comptes ne sera donc pas intégrée dans l'Ippap. Le seuil de 0,5 % concerne exclusivement la production commercialisée en frais.

Certains autres produits contribuant pour 0,5 % ou plus à la valeur de la production commercialisée en frais ont été écartés. C'est le cas de l'oignon blanc dont la production est très dispersée géographiquement et dont les cotations sont peu nombreuses. De même, le poste « autres salades » constitué de laitues de diversification (feuille de chêne, lollo...) a été jugé trop hétérogène et n'a pas été retenu. Certaines espèces ont été exclues faute de cotations significatives. C'est le cas de la truffe, de la figue, du céleri branche et du potiron. À cette liste, s'ajoute en base 2005 le champignon. Pour la noisette, la part dirigée vers la transformation n'est pas isolée dans les comptes. Cependant, l'essentiel de la production de noisette est dirigée vers les industries de la trans-

formation (chocolaterie, biscuiterie). L'espèce est donc exclue de l'Ippap.

Le tableau ci-dessous présente, par famille, la liste des espèces pour lesquelles un indice est calculé.

Cette nomenclature des produits diffère peu de celle utilisée en base 2000. Le contour reste identique pour les fruits. Pour les légumes, seul le champignon est abandonné. Les espèces sélectionnées en base 2005 représentent 87 % de la valeur de la production de légumes frais et 98 % de la valeur de la production de fruits frais.

Dans la nomenclature de l'Ippap, le melon est considéré comme un légume alors que la fraise est classée parmi les fruits. Ce classement tiré des comptes est similaire à celui établi lors des précédents rebasements. Il a paru préférable de garder la même logique, même si cette nomenclature n'est pas celle utilisée dans d'autres sources. Ainsi, dans la Statistique Agricole Annuelle (SAA) la fraise et le melon sont des légumes, ce qui correspond à la technique de production. Dans la nomenclature des Douanes, les fraises et les melons sont classés parmi les fruits, ce qui correspond mieux à la pratique de consommation.

Le choix des sous-espèces

Chaque espèce retenue constitue dans la plupart des cas un groupe homogène au sein duquel les variétés ne jouent qu'un rôle secondaire sur l'évolution des prix. Pour la carotte par exemple, le prix évolue généralement de la même façon quelle que soit la variété. Néanmoins, certaines espèces ont été décomposées en plusieurs sous-espèces en raison de l'hétérogénéité entre ces sous-espèces.

9. L'office statistique des Communautés européennes est une direction générale de la Commission européenne.

Légumes			Fruits	
Ail (vert et sec)	Chou pommé	Navet	Abricot	Noix
Artichaut	Concombre	Oignon	Cerise	Pêche
Asperge	Courgette	Persil	Châtaigne	Poire
Aubergine	Échalote	Poireau	Clémentine	Pomme
Betterave	Endive	Poivron	Fraise	Prune
Carotte	Épinard	Radis	Framboise	Raisin
Céleri rave	Haricot à écosser	Salade	Kiwi	
Chou brocoli	Haricot vert	Tomate		
Chou-fleur	Melon			

La salade

La salade a été décomposée en chicorée frisée, chicorée scarole, laitue pommée, laitue batavia et mâche. Cette décomposition se rapproche de celle des comptes de l'Agriculture. Il existe toutefois une différence. Le poste « laitue pommée » des comptes englobe les laitues batavia, les autres pommées et les laitues à couper. Dans la nomenclature de l'Ippap, les laitues batavia qui représentent près de 40 % de la production totale (en pieds) de laitues sont isolées. La laitue romaine n'est pas isolée dans l'Ippap car elle représente seulement 3 % de la production de laitues.

La pêche

La pêche a été détaillée en pêche blanche, pêche jaune et nectarine. Les pêches et nectarines se déclinent selon de multiples variétés. Il est donc nécessaire de regrouper ces variétés en groupes homogènes en termes de présentation et de valorisation des produits.

La poire

Les poires d'été, d'automne et d'hiver constituent chacune une sous-espèce. Cette décomposition correspond à trois groupes de variétés qui diffèrent par la période de maturation. De plus, les poires d'automne et d'hiver sont des produits stockables, ce qui n'est pas le cas des poires d'été.

La pomme

La golden et la gala ont été distinguées des autres pommes. Après une belle progression, la gala a atteint un palier mais conserve une part variétale importante. La golden reste la première variété de pomme. Selon les résultats de l'enquête vergers 2007, la golden représente encore 34 % du verger de pommiers. La gala est toujours cultivée à hauteur de 16 % du verger en 2007 comme en 2002. Le suivi de l'évolution de ses cours est indispensable à l'analyse du marché de la pomme.

Le choix des composants

Un composant est l'élément de base pour lequel un indice est calculé. Le principal critère pris en compte pour le choix des composants est un critère géographique. En effet, pour un même produit, les prix ont des évolutions contrastées selon les régions.

Un composant régional est retenu pour une espèce ou pour une sous-espèce donnée si la région représente au moins 10 % de la quantité totale produite.

Pour déterminer la part de chaque région dans la production nationale, la SAA de 2005 a été utilisée. Seule la production destinée au marché du frais a été prise

en compte. Elle a été estimée pour quelques produits pour lesquels la SAA ne fait pas la distinction frais/transformaté.

Les grandes régions prises en compte pour l'Ippap sont construites selon les regroupements de régions administratives suivants :

- Nord Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Île-de-France, Haute-Normandie
- Ouest Bretagne, Basse-Normandie
- Centre-Ouest Centre, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes
- Est Champagne-Ardenne, Bourgogne, Alsace, Lorraine, Franche-Comté
- Massif Central Auvergne, Limousin
- Sud-Ouest Aquitaine, Midi-Pyrénées
- Sud-Est Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Corse

Le choix des composants a ensuite été affiné dans un souci majeur d'homogénéisation.

Pour certaines espèces, qui n'ont pas été éclatées en sous-espèces, les variétés trop hétérogènes ont été mises dans des composants distincts. Ainsi, la tomate en grappe et la tomate ronde ont été dissociées. De même, les fraises gariguettes, les prunes américano-japonaises ou européennes, les raisins cardinal ou lavalée ou muscat, ont été mis à part dans un composant spécifique. L'ail a été éclaté en ail en vert et ail en sec, la commercialisation de ces deux produits étant très différente. L'ail en vert est commercialisé rapidement. Son cours est donc fonction de la conjoncture du moment. L'ail en sec se stocke, son prix est donc nettement plus spéculatif et dépend de la récolte de l'année. Chaque composant sera suivi au niveau d'une région représentative, le Sud-Est pour l'ail en sec et le Sud-Ouest pour l'ail en vert. Pour l'artichaut, on a distingué le gros artichaut (variétés camus et castel par exemple) du petit artichaut (poivrade ou violet). Les deux groupes sont commercialisés à des niveaux de prix sensiblement différents.

Pour certaines espèces, les composants n'ont pas été définis par grande région mais à un niveau plus fin, toujours dans un souci d'homogénéité. C'est le cas de l'abricot par exemple. Ce fruit est produit à plus de 99 % dans le Sud-Est mais les calendriers de production et les variétés diffèrent selon la localisation des vergers. En Rhône-Alpes, la production est la plus tardive car le verger y est essentiellement constitué de la variété bergeon. Dans les Pyrénées-Orientales, la variété de base du verger est le rouge du Roussillon. Dans le Languedoc et en Provence, d'autres variétés dominent (orangered et orangé de Provence). Ainsi, trois composants ont été distingués à l'intérieur de la région Sud-Est.

En règle générale, le nombre de composants suivis est conditionné par l'importance économique du produit. Plus la valeur totale de ce dernier est élevée, plus le nombre de composants associés peut être important.

Le choix des composants élémentaires donnant lieu à un calcul d'indice est également conditionné par la disponibilité de certaines données (pondération annuelle, calendrier de production, séries de prix représentatives).

En conjuguant les critères géographiques et variétaux ainsi que les contraintes de disponibilité des données, 131 composants ont été définis : 77 pour les légumes et 54 pour les fruits (liste jointe en annexe). Lors du précédent rebasement, le nombre total de composants était légèrement supérieur (133 composants).

Le calcul des pondérations

Les pondérations annuelles

Le poids annuel d'une espèce est égal à la valeur totale de cette espèce dans les comptes nationaux de l'Agriculture de 2005, année considérée comme « normale » pour les productions de fruits et légumes. Le poids annuel d'un composant régional est proportionnel à sa valeur totale calculée à partir des comptes départementaux.

Au niveau famille et espèce

Le poids annuel d'une espèce est égal à la valeur en frais de cette espèce dans les comptes de l'Agriculture de l'année 2005.

Comme dans la précédente base, le poids total des familles fruits et légumes est égal à la valeur totale en frais dans les comptes. Ce mode de calcul s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle les prix des fruits et légumes non suivis évoluent comme ceux des fruits et légumes suivis. Pour l'espèce salade, le poids est égal à la valeur dans les comptes même si la laitue romaine n'est pas isolée.

Au niveau sous-espèce

Si la sous-espèce est isolée dans les comptes de l'Agriculture, le procédé est le même que pour les espèces. À chaque sous-espèce, a été affecté un coefficient annuel tiré des comptes. Si la part allant à la transformation est isolée, seule la valeur de la part dirigée vers le marché du frais est prise en compte. En revanche, si la transformation n'est pas isolée, la pondération est égale à la valeur de la production totale.

Quand une sous-espèce n'était pas isolée dans les comptes, il a fallu recourir à des sources différentes pour calculer les pondérations annuelles :

- *pour la laitue batavia*, les comptes ne distinguent pas la batavia des autres pommées. Pour connaître la part de la batavia dans la valeur du poste pommée des comptes, on utilise l'indicateur du chiffre d'affaires (ICA) mensualisé et régionalisé qui est établi à partir de prix relevés par le réseau SNM de FranceAgriMer et des calendriers de conjoncture. On éclate la valeur des comptes entre batavia et autres pommées proportionnellement à la valeur de ces variétés dans l'indicateur du chiffre d'affaires. Pour le calcul des pondérations annuelles des composants, la pondération annuelle est ensuite ventilée selon l'importance de chaque région dans l'ICA ;

- *pour les sous-espèces de pêches, de poires et de pommes* et les variétés isolées dans les composants en prune de table et raisin de table, qui ne sont pas distinguées dans les comptes, il a fallu calculer un chiffre d'affaires régionalisé pour chaque sous-espèce. Ce calcul a été réalisé à partir des chiffres de production (statistique agricole annuelle, conjoncture ou apports sur les marchés) et des prix moyens calculés à partir des cotations relevées par le réseau SNM. La notion de régionalisation a permis ensuite de ventiler la pondération annuelle de chaque sous-espèce entre ses différents composants.

Au niveau composant

Les comptes départementaux ont permis d'éclater le coefficient annuel national de l'espèce ou de la sous-espèce en coefficient annuel pour les composants régionaux. Les comptes ont été privilégiés par rapport à la SAA. En effet, la valorisation des produits différant d'une région à l'autre, on ne peut pas ventiler les valeurs selon le seul critère des volumes de production. La somme des coefficients annuels des composants rattachés à une espèce est égale au poids de l'espèce au niveau national et non uniquement à la somme des valeurs des comptes pour les régions suivies par l'indice.

Dans le cas de composants appartenant à une sous-espèce non isolée dans les comptes, les indicateurs de chiffre d'affaires régionalisés cités précédemment ont été utilisés.

Les pondérations mensuelles

Le coefficient de pondération annuel d'un composant est réparti de façon mensuelle proportionnellement aux quantités commercialisées.

Pour répartir mensuellement la pondération annuelle de chaque composant, plusieurs sources ont été mobilisées.

Les calendriers de production du SSP

Pour les fruits et légumes suivis en conjoncture, les calendriers de production régionalisés ont été utilisés. Pour certains produits ayant un calendrier de production très variable d'une année sur l'autre, la répartition mensuelle a été établie à partir d'un calendrier moyen calculé à partir de plusieurs années.

L'enquête mensuelle sur les stocks de pommes et de poires

Les pommes et les poires sont des fruits stockables, commercialisés sur une longue période. Les poids annuels sont ventilés selon un calendrier de commercialisation établi à partir des sorties mensuelles de stocks fournies par l'enquête « stocks pommes et poires ». Le champ de cette enquête est l'ensemble des stations fruitières frigorifiques d'une capacité de 2 000 m³ et plus. Les premières données de cette enquête concernent le mois de septembre. Les pondérations du mois d'août ont été établies à partir des apports relevés au stade production.

Les relevés de prix

En premier lieu, les apports sur les marchés de production représentatifs ont permis de ventiler mensuellement certaines données régionales. En second lieu, les spécialistes des produits qui connaissent parfaitement les marchés ont été contactés et ont donné des calendriers moyens de commercialisation.

Les informations régionales

Les services régionaux de statistiques agricoles ont été largement sollicités pour la fourniture de l'information. Ceux d'entre eux qui réalisent par ailleurs les enquêtes de conjoncture mensuelles ont pu faire appel à leur réseau qu'ils enquêtent régulièrement. En l'absence de ces facilités, ils ont sollicité les interlocuteurs qu'ils ont jugé les mieux renseignés, sur leur zone d'action et en fonction des produits concernés : organisations de production, comités économiques, arrivages sur les marchés d'intérêt national (MIN), Service des nouvelles du marchés...

Le choix des séries

Le choix d'un stade de commercialisation

Ne retenir qu'un seul stade de commercialisation par composant

Au sein d'un composant, il faut se limiter à un seul stade d'observation afin d'avoir des données homogènes.

Pour un produit et une région, les prix peuvent être disponibles aux différents stades de commercialisation. Cependant l'utilisation de plusieurs stades pour un même composant compromettrait le calcul d'un prix moyen significatif pour ce composant. Les pondérations seraient alors de nature différente. Au stade production, les quantités sont disponibles alors qu'elles ne le sont pas aux stades expédition et consommation. De plus, même si les quantités étaient disponibles à chaque stade de commercialisation, le prix moyen évoluerait en fonction de l'importance relative de chaque mode de commercialisation. Une progression de l'indice pourrait être uniquement due au recul des volumes commercialisés au stade production pour lequel les cours sont moins élevés que ceux relevés plus en aval dans la filière de commercialisation.

En revanche, au niveau d'une espèce ou d'une sous-espèce, il est tout à fait possible d'avoir plusieurs composants dont les indices sont déterminés à partir de stades de commercialisation différents.

Privilégier le stade production lorsque c'est possible

Les marchés de production ont été regroupés en grande région selon leur localisation géographique. Ainsi, pour chaque composant, il a été possible de déterminer les quantités produites dans la région transitant par les marchés de production correspondant. Pour l'année 2005, la prise en compte des marchés à la production a été expertisée. Les seuls marchés de production jugés représentatifs sont les marchés de Châteaurenard pour la prune et pour certains légumes (ail, aubergine, épinard, haricot vert, poivron, radis) ainsi que les marchés au cadran de l'Ouest pour les légumes.

Lorsque le stade production est significatif, il est privilégié pour le calcul de l'indice et ce pour plusieurs raisons :

- les quantités passant sur le marché sont disponibles. Elles permettent de calculer des moyennes pondérées, ce qui est un grand avantage pour une espèce dont les apports varient fortement en cours de mois et sont constitués de multiples séries de prix différentes (variétés, calibres, catégories...);
- ce stade de commercialisation est le plus proche de l'exploitant. Les prix aux stades expédition et consommation intègrent des charges (conditionnement, stockage) qui peuvent entraîner une évolution différente de celle du prix perçu par le producteur.

En l'absence de choix alternatif (pas de cotation au stade expédition), le stade production peut être retenu même s'il n'est pas significatif. Toutefois dans la pratique, le nombre de séries de prix relevées au stade production est en fort recul dans la base 2005, les marchés

de production ayant perdu de leur importance. La contrainte de disponibilité de l'information a souvent conduit à retenir des cotations au stade expédition.

Les prix au stade expédition ne sont pas redressés

Pour un produit donné, le prix relevé au stade expédition est supérieur au prix du même produit relevé au stade production. Le supplément comprend la marge de l'expéditeur ainsi que les frais de conditionnement. Les prix relevés aux deux stades sont généralement liés par une relation linéaire.

L'introduction d'un coût fixe au stade expédition amortit plus ou moins les variations de prix du stade production. Ainsi les évolutions de l'Ippap sont atténuées lorsque l'indice est calculé à partir de « prix expédition » plutôt que de « prix production ». L'observation des cours au stade consommation atténue les variations de prix dans des proportions encore plus importantes.

La solution idéale serait de pouvoir corriger les prix relevés au stade expédition pour les rendre les plus proches possibles de ceux perçus par les producteurs. Cependant, il est difficile voire impossible de remonter la filière et de redresser les prix relevés au stade expédition. Les prix au stade production ne sont pas toujours disponibles et les marchés concernés sont rarement représentatifs. On fait donc l'hypothèse forte que les prix à l'expédition varient comme ceux à la production. Les prix au stade expédition ne sont donc pas redressés.

Le choix des séries de prix

En pratique, il a fallu sélectionner la ou les séries utilisées pour le calcul du prix moyen du composant et de l'indice correspondant. Pour chaque espèce, toutes les séries disponibles à partir de janvier 2005 ont été extraites de la base de données nationale. La sélection a été faite en tenant compte d'un certain nombre de règles.

Choisir des séries de prix pérennes

Le choix de séries de prix pérennes est une contrainte forte. Lorsqu'une série disparaît, il faut être capable de la remplacer par une ou plusieurs séries équivalentes. Afin que la pérennité soit garantie sur la période la plus longue possible, les séries utilisées lors du rebasement devaient être pérennes depuis janvier 2005 ou devaient pouvoir être remplacées. Les experts locaux et nationaux chargés des relevés de prix ont été contactés pour valider les choix et les remplacements de séries.

Limiter les séries pour le stade expédition

Au stade expédition qui a été retenu, il faut limiter au maximum le nombre de séries de prix car il n'est pas

possible de les pondérer avec des quantités. En général, on ne choisit que la série la plus représentative du composant. Cependant, le nombre de séries retenues peut être augmenté. C'est le cas pour les composants regroupant plusieurs variétés dont la durée de production est relativement courte. Il est alors très difficile de calculer un indice significatif à partir d'une seule série de prix. Il faut prendre en compte plusieurs séries correspondant à des variétés différentes se succédant afin d'observer des prix significatifs sur l'ensemble de la campagne de production. C'est le cas par exemple pour l'abricot.

Parfois, pour une même variété, plusieurs calibres représentatifs sont sélectionnés afin de réduire les effets de prix liés à l'abondance conjoncturelle d'un calibre par rapport à un autre.

Quand le stade production a été retenu, on peut sélectionner un nombre de séries plus important puisque les prix sont pondérés par les quantités réelles passant sur les marchés. L'inconvénient est que la constitution du composant n'est pas homogène au fil de l'année. Le prix du composant peut varier selon l'importance relative de chaque série.

La validation des séries retenues

Tout au long de l'étude des séries de prix des différentes espèces, les experts ont été contactés pour validation des choix et des substitutions éventuelles de séries. Ils ont également fourni au SSP la liste de leurs séries dites de références nationales, utilisées pour certaines considérées représentatives et pérennes. Une liste quasi-définitive de toutes les séries envisagées pour le calcul de l'Ippap a été transmise pour expertise par le SSP aux responsables des relevés de prix. Les différentes remarques qu'elle a suscitées ont été prises en compte pour élaborer la liste finale.

Dans la pratique, le choix des séries de prix n'a pas été indépendant des choix décrits plus haut (composants, stade de commercialisation et pondérations). Les choix établis *a priori* ont parfois dû être révisés en fonction de la disponibilité des séries de prix. Ainsi par exemple, certains calendriers de pondérations ont dû être resserrés en l'absence de prix significatifs pour une période donnée.

Pour les fruits et les légumes, respectivement 1 et 9 indices de composants sont calculés à partir de séries relevées au stade production. Ainsi en base 2005, 8 % seulement du nombre total de composants (131) sont calculés à partir du stade production. En base 2000, le stade production était utilisé pour 12 % des composants. Le nombre de séries suivies pour l'Ippap est

passé de 212 en base 2000 à 312 en base 2005, soit en moyenne 2,4 séries par composant. L'usage des libellés de référence nationaux a fourni une palette plus large de séries disponibles représentatives et pérennes.

L'instabilité des séries de prix

Les changements de libellé

En l'absence d'identification par un code, un produit élémentaire qui donne lieu à une série est identifié par son libellé complet formé d'un ensemble de caractéristiques (espèce, marché, origine, calibre, destination...). Tout changement de la valeur d'une caractéristique entraîne la disparition d'une série et la création d'une nouvelle série. Si une série disparue était utilisée pour le calcul de l'Ippap, il faut alors la remplacer par une série représentant le même produit ou fortement corrélée.

Les valeurs des caractéristiques fluctuent encore mais bien moins, des efforts d'harmonisation des libellés ayant été réalisés entre régions. Toutefois, l'instabilité des libellés de série existe encore, et oblige le gestionnaire de l'indice à opérer des modifications parfois délicates.

Dans certains cas, les liens entre nouvelle série et ancienne série sont évidents. Par exemple, le nom de certains marchés expédition et consommation a changé dans la base de données (ex : « Rhône-Alpes » est devenue « Région Est »).

Dans la majorité des cas, les relations entre séries sont plus difficiles à établir et nécessitent une expertise complémentaire. La caractéristique « origine » pose souvent des problèmes. Pour un même produit, elle peut être très fluctuante dans le temps (ex : pour le melon, passage de Poitou-Charentes à Val de Loire ; pour de nombreux produits, « de plein champ » a été supprimé, pour les laitues ajout puis retrait de la mention « de plein champ »...). À chaque changement, il faut s'assurer auprès des enquêteurs chargés des relevés que la nouvelle caractéristique correspond bien à l'ancienne disparue. Les évolutions des conditions de commercialisation (segmentation accrue des produits) ainsi que du contexte réglementaire entraînent également des changements de caractéristiques parfois difficiles à gérer.

Les changements d'unité de cotation

Parfois, les unités de cotation varient sans que le changement soit spécifié dans la base. Ainsi, en août 2005, le prix du céleri-rave a changé d'unité, pour revenir à l'unité habituellement suivie le mois suivant. Lors de la gestion courante de l'indice, il faut donc être très vigilant aux niveaux de prix et étudier de près les prix qui s'écartent trop du prix moyen.

Depuis le début de la mise en œuvre de l'indice en base 100 en 2005, 125 changements de séries ont été effectués par le gestionnaire de l'Ippap sur un nombre total de séries de 312.

L'interprétation des indices

Les indices mensuels

L'Ippap est un indice complexe qui permet de mesurer dans un délai très court les évolutions des prix perçus par les producteurs de fruits et légumes. Il donne une information précieuse qui permet d'analyser la conjoncture agricole.

Pour construire un indice représentatif des productions fruitières et légumières, l'utilisation d'un panier variable est indispensable. La structure de ces productions est très différente suivant les mois de l'année, les espèces et les variétés se succédant rapidement. Prenons par exemple, l'indice pomme : en août, il n'y a de pondérations que pour la variété gala alors qu'à partir du mois d'octobre, l'ensemble des variétés est représenté.

En raison du choix de la méthode du panier variable, les variations d'un indice d'un mois sur l'autre peuvent refléter autant les variations de poids qu'un véritable effet prix. Pour un composant, la comparaison des indices d'un mois sur l'autre est souvent possible puisqu'il n'y a généralement pas d'effet de structure. À l'échelle de la sous-espèce ou de l'espèce, la comparaison est possible si les composants constituant l'espèce ou la sous-espèce ont des évolutions de prix parallèles ou si leurs poids respectifs varient peu.

Ainsi, une comparaison à structure du « panier » strictement identique n'est systématiquement possible qu'avec les indices du même mois pour les années antérieures.

Les indices annuels

L'interprétation des indices annuels ne peut pas être déconnectée des phénomènes pouvant affecter les productions de fruits et légumes.

Les pondérations utilisées pour le calcul des indices sont fixées pour la durée de validité de la nouvelle base.

Ceci peut entraîner la nécessité de prendre certaines précautions pour l'interprétation de l'indice annuel puisque la structure de production peut évoluer sous l'influence du climat ou de phénomènes plus structurels.

En cas d'année très atypique

En raison de phénomènes climatiques forts, le calendrier de production d'une année peut être très atypique et différer fortement du calendrier de référence retenu pour déterminer les pondérations mensuelles fixes. Dans ce cas, l'indice annuel peut mal refléter l'évolution de la valeur de la production de la campagne. Par exemple si un mois donné, l'offre de fruit ou d'un légume est très inférieure à la normale, on va surestimer l'indice annuel en pondérant l'indice de ce mois (généralement élevé) par le coefficient fixe de l'année de référence. Cependant, il est possible de calculer a posteriori des indices par campagne en reprenant les indices mensuels et en les pondérant par les quantités de la campagne.

En cas d'évolution structurelle importante

Plus on s'éloigne de l'année de référence, plus le risque de distorsion est grand car les coefficients n'évoluent pas d'une année sur l'autre. Certaines évolutions structurelles peuvent modifier la répartition variétale ou régionale de la production légumière ou fruitière. Pour les pommes par exemple, les évolutions variétales sont très marquées. Des nouvelles variétés comme les variétés dites « club » prennent de plus en plus d'importance au détriment de variétés plus traditionnelles. Ce sont des variétés d'excellence dont l'espèce ou la marque est protégée pour une meilleure qualité et une meilleure pénétration des marchés. Ces variétés ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'indice pomme en base 2005. Si leur poids sur le marché progresse beaucoup et que l'évolution de leur prix est différente de celle des prix des autres variétés (ce qui est le cas actuellement), l'indice pomme serait moins représentatif. C'est pour cette raison que l'indice est rebasé tous les cinq ans.

Annexes

Les sigles	21
Liste des composants retenus	21
Sources des calendriers de pondération par composant	24
Séries de prix suivies par composant	28
Valeur de la production dans les comptes 2005 base 2000	35
Répartition de la production de fruits et légumes frais par région	36
Coefficients de pondération mensuels des espèces et des sous-espèces	37
Coefficients de pondération mensuels des composants	38
Indices mensuels et annuels base 2005 pour les années 2004 à 2009	40

Les sigles

GMS : Grande et moyenne distribution
MIN : Marché d'intérêt national
Sica : Société d'intérêt collectif agricole

SNM : réseau SNM de FranceAgriMer : Service des
Nouvelles du Marché

SSP : Service de la Statistique et de la Prospective du
Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de
la Pêche

Liste des composants retenus

LÉGUMES

Ail

- Ail vert du Sud-Est
- Ail sec du Sud-Ouest

Artichaut

- Gros artichaut de l'Ouest
- Gros artichaut du Sud-Est
- Petit artichaut de l'Ouest
- Petit artichaut du Sud-Est

Asperge

- Asperge du Centre-Ouest
- Asperge du Sud-Est
- Asperge du Sud-Ouest

Aubergine

- Aubergine du Sud-Est
- Aubergine du Sud-Ouest

Betterave

- Betterave rouge

Carotte

- Carotte de l'Ouest
- Carotte du Sud-Ouest

Céleri rave

- Céleri rave du Centre-Ouest
- Céleri rave du Nord

Chou pommé

- Chou pommé du Nord
- Chou pommé de l'Ouest
- Chou pommé du Centre-Ouest

Chou brocoli

- Chou brocoli de l'Ouest

Chou-fleur

- Chou-fleur de l'Ouest
- Chou-fleur du Nord

Concombre

- Concombre du Centre-Ouest
- Concombre du Sud-Est

Courgette

- Courgette du Sud-Est
- Courgette du Nord
- Courgette du Sud-Ouest

Échalote

- Échalote de l'Ouest

Endive

- Endive du Nord

Épinard

- Épinard du Sud-Est

Haricot à écosser

- Haricot à écosser de l'Ouest

Haricot vert

- Haricot vert du Centre-Ouest
- Haricot vert du Sud-Est
- Haricot vert du Sud-Ouest

Melon

- Melon du Centre-Ouest
- Melon du Sud-Est
- Melon du Sud-Ouest

Navet

- Navet du Centre-Ouest
- Navet de l'Ouest
- Navet du Nord

Oignon

- Oignon de couleur de l'Est
- Oignon de couleur du Centre-Ouest
- Oignon de couleur du Nord

Persil

- Persil frisé

Poireau

- Poireau du Centre-Ouest
- Poireau de l'Ouest
- Poireau du Sud-Est
- Poireau du Nord

Poivron

- Poivron du Sud-Est
- Poivron du Sud-Ouest

Radis

- Radis du Centre-Ouest
- Radis du Sud-Est
- Radis du Nord

Chicorée frisée

- Chicorée frisée du Roussillon
- Chicorée frisée de Provence
- Chicorée frisée du Nord

Chicorée scarole

- Chicorée scarole du Roussillon
- Chicorée scarole de Provence

Laitue batavia

- Laitue batavia du Nord
- Laitue batavia du Centre-Ouest
- Laitue batavia de Provence
- Laitue batavia de Rhône-Alpes
- Laitue batavia de Roussillon

Laitue pommée

- Laitue pommée du Nord
- Laitue pommée du Centre-Ouest
- Laitue pommée de Provence
- Laitue pommée de Rhône-Alpes
- Laitue pommée de Roussillon

- Laitue à couper du Centre-Ouest
- Laitue à couper du Nord
- Laitue à couper de Provence
- Laitue à couper de Rhône-Alpes

Mâche

- Mâche du Centre-Ouest

Tomate

- Tomate vrac du Sud-Est
- Tomate grappe du Sud-Est
- Tomate vrac de l'Ouest
- Tomate grappe de l'Ouest

FRUITS

En ce qui concerne les fruits, le bassin Sud-Est est souvent décomposé en trois sous-bassins distincts : Roussillon, Languedoc-Provence et Rhône-Alpes. Ces trois bassins diffèrent par les variétés produites, les périodes de maturation et les modes de commercialisation.

Abricot

- Abricot du Roussillon
- Abricot de Languedoc-Provence
- Abricot de Rhône-Alpes

Cerise

- Cerise de Languedoc-Provence
- Cerise de Rhône-Alpes
- Cerise du Sud-Ouest

Châtaigne

- Châtaigne du Sud-Est
- Châtaigne du Sud-Ouest

Clémentine

- Clémentine de Corse

Fraise

- Fraise du Centre-Ouest
- Fraise de Provence
- Fraise de Rhône-Alpes
- Fraise gariguettes du Sud-Ouest
- Autres fraises du Sud-Ouest

Framboise

- Framboise France

Kiwi

- Kiwi du Sud-Ouest
- Kiwi du Sud-Est

Noix

- Noix du Sud-Est
- Noix du Sud-Ouest

Nectarine

- Nectarine de Languedoc-Provence
- Nectarine de Rhône-Alpes
- Nectarine du Roussillon

Pêche blanche

- Pêche blanche de Languedoc-Provence
- Pêche blanche de Rhône-Alpes
- Pêche blanche du Roussillon

Pêche jaune

- Pêche jaune de Languedoc-Provence
- Pêche jaune de Rhône-Alpes
- Pêche jaune du Roussillon

Poire d'été

- Poire d'été de Provence
- Poire d'été de Rhône-Alpes

Poire d'automne

- Poire d'automne du Sud-Est
- Poire d'automne du Centre-Ouest

Poire d'hiver

- Poire d'hiver du Sud-Est
- Poire d'hiver du Centre-Ouest

Pomme golden

- Pomme golden du Sud-Est

- Pomme golden du Sud-Ouest
- Pomme golden du Centre-Ouest

Pomme gala

- Pomme gala du Sud-Est
- Pomme gala du Sud-Ouest
- Pomme gala du Centre-Ouest

Autres pommes

- Autres bicolores du Centre-Ouest
- Autres pommes du Centre-Ouest
- Autres pommes du Sud-Ouest
- Pomme granny smith du Sud-Est
- Pomme granny smith du Sud-Ouest
- Pomme granny smith du Centre-Ouest

Prune

- Prune Américano-japonaise du Sud-Ouest
- Prune européenne du Sud-Ouest
- Autres prunes du Sud-Ouest
- Prune du Sud-Est

L'Est ne fait pas l'objet d'un composant prune car cette région produit essentiellement des quetsches et des mirabelles destinées à la transformation.

Raisin

- Raisin du Sud-Ouest
- Alphonse lavallée du Sud-Est
- Muscat du Sud-Est
- Autres raisins du Sud-Est

Sources des calendriers de pondération par composant

Composants légumes	Sources
Ail vert du Sud-Est	Indiqué par SRISE PACA, SRISE Rhône-Alpes
Ail sec du Sud-Ouest	Indiqué par SRISE Midi-Pyrénées
Petit artichaut de l'Ouest	Indiqué par SRISE Bretagne
Gros artichaut de l'Ouest	Indiqué par SRISE Bretagne
Petit artichaut du Sud-Est	Indiqué par SRISE Languedoc-Roussillon
Gros artichaut du Sud-Est	Indiqué par SRISE Languedoc-Roussillon
Asperge du Centre-Ouest	Calendrier de conjoncture
Asperge du Sud-Est	Calendrier de conjoncture
Asperge du Sud-Ouest	Calendrier de conjoncture
Aubergine du Sud-Est	Indiqué par SRISE PACA
Aubergine du Sud-Ouest	Indiqué par SRISE Aquitaine
Betterave rouge	Indiqué par SRISE Centre, SRISE Nord (apports sur le marché de gros Lille)
Carotte de l'Ouest	Calendrier de conjoncture
Carotte du Sud-Ouest	Calendrier de conjoncture
Céleri rave du Nord	Indiqué par SRISE Nord (apports sur le marché de gros Lille)
Céleri rave du Centre-Ouest	Indiqué par SRISE Pays de la Loire
Chou pommé du Nord	Apports sur le marché de Rungis
Chou pommé de l'Ouest	Indiqué par SRISE Bretagne, SRISE Basse-Normandie
Chou pommé du Centre-Ouest	Indiqué par SRISE Centre, SRISE Pays de la Loire
Chou brocoli	Indiqué par SRISE Bretagne
Chou-fleur de l'Ouest	Calendrier de conjoncture
Chou-fleur du Nord	Indiqué par SRISE Île-de-France (apports sur le marché de Rungis)
Concombre du Centre-Ouest	Calendrier de conjoncture
Concombre du Sud-Est	Calendrier de conjoncture
Courgette du Sud-Est	Calendrier de conjoncture
Courgette du Nord	Calendrier de conjoncture
Courgette du Sud-Ouest	Calendrier de conjoncture
Échalote de l'Ouest	Indiqué par SRISE Bretagne
Endive du Nord	Calendrier de conjoncture
Épinard	Indiqué par SRISE PACA
Haricot à écosser de l'Ouest	Indiqué par SRISE Bretagne
Haricot vert du Centre-Ouest	Indiqué par SRISE Centre, SRISE Pays de la Loire
Haricot vert du Sud-Est	Indiqué par SRISE PACA
Haricot vert du Sud-Ouest	Indiqué par SRISE Aquitaine
Melon du Centre-Ouest	Calendrier de conjoncture
Melon du Sud-Est	Calendrier de conjoncture
Melon du Sud-Ouest	Calendrier de conjoncture

Sources des calendriers de pondération par composant (suite)

Composants légumes	Sources
Navet du Centre-Ouest	Indiqué par SRISE Pays de la Loire
Navet de l'Ouest	Indiqué par SRISE Basse-Normandie
Navet du Nord	Indiqué par SRISE Nord (apports sur le marché de gros de Lille)
Oignon de couleur de l'Est	Indiqué par SRISE Bourgogne
Oignon couleur Centre-Ouest	Indiqué par SRISE Centre, SRISE Pays de la Loire
Oignon de couleur du Nord	Indiqué par SRISE Nord (Marché d'Intérêt National de Lomme)
Persil frisé	Indiqué par SRISE Île-de-France (apport sur le marché de Rungis)
Poireau de l'Ouest	Indiqué par SRISE Basse-Normandie
Poireau du Centre-Ouest	Indiqué par SRISE Pays de la Loire
Poireau du Sud-Est	Bassin Rhône-Méditerranée
Poireau du Nord	Indiqué par SRISE Île-de-France (apport sur le marché de Rungis)
Poivron du Sud-Est	Indiqué par SRISE PACA
Poivron du Sud-Ouest	Indiqué par SRISE Aquitaine
Radis du Centre-Ouest	Indiqué par SRISE Pays de la Loire
Radis du Sud-Est	Indiqué par SRISE PACA
Radis du Nord	Indiqué par SRISE Nord (Marché d'Intérêt National de Lomme)
Chicorée frisée du Roussillon	Calendrier de conjoncture
Chicorée frisée de Provence	Calendrier de conjoncture
Chicorée frisée du Nord	Calendrier de conjoncture
Chicorée scarole du Roussillon	Calendrier de conjoncture
Chicorée scarole de Provence	Calendrier de conjoncture
Laitue batavia du Nord	Calendrier de conjoncture
Laitue batavia du Centre-Ouest	Calendrier de conjoncture
Laitue batavia de Provence	Calendrier de conjoncture
Laitue batavia de Rhône-Alpes	Calendrier de conjoncture
Laitue batavia du Roussillon	Calendrier de conjoncture
Laitue pommée du Nord	Calendrier de conjoncture
Laitue pommée du Centre-Ouest	Calendrier de conjoncture
Laitue pommée de Provence	Calendrier de conjoncture
Laitue pommée de Rhône-Alpes	Calendrier de conjoncture
Laitue pommée du Roussillon	Calendrier de conjoncture
Laitue à couper du Centre-Ouest	Calendrier de conjoncture
Laitue à couper du Nord	Calendrier de conjoncture
Laitue à couper de Provence	Calendrier de conjoncture
Laitue à couper de Rhône-Alpes	Calendrier de conjoncture
Mâche du Centre-Ouest	Indiqué par SRISE Pays de la Loire
Tomate vrac de l'Ouest	Indiqué par SRISE Bretagne
Tomate vrac du Sud-Est	Indiqué par SRISE PACA
Tomate grappe de l'Ouest	Indiqué par SRISE Bretagne
Tomate grappe du Sud-Est	Indiqué par SRISE PACA

Sources des calendriers de pondération par composant (suite)

Composant fruits	Sources
Abricot du Roussillon	Indiqué par SRISE Languedoc-Roussillon
Abricot de Languedoc-Provence	Indiqué par SRISE Languedoc-Roussillon, SRISE PACA
Abricot de Rhône-Alpes	Indiqué par SRISE Rhône-Alpes
Cerise de Languedoc-Provence	Indiqué par SRISE Languedoc-Roussillon, SRISE PACA
Cerise de Rhône-Alpes	Indiqué par SRISE Rhône-Alpes
Cerise du Sud-Ouest	Indiqué par SRISE Midi-Pyrénées
Châtaigne du Sud-Est	Indiqué par SRISE Rhône-Alpes
Châtaigne du Sud-Ouest	Indiqué par SRISE Aquitaine
Clémentine de Corse	Indiqué par SRISE Corse
Fraise du Centre-Ouest	Calendrier de conjoncture
Fraise gariguette du Sud-Ouest	Indiqué par SRISE Aquitaine
Autres fraises du Sud-Ouest	Indiqué par SRISE Aquitaine
Fraise de Provence	Calendrier de conjoncture
Fraise de Rhône-Alpes	Calendrier de conjoncture
Framboise du Sud-Est	Indiqué par SRISE Rhône-Alpes
Kiwi du Sud-Est	Indiqué par SRISE Rhône-Alpes
Kiwi du Sud-Ouest	Indiqué par SRISE Aquitaine
Noix du Sud-Est	Indiqué par SRISE Rhône-Alpes
Noix du Sud-Ouest	Indiqué par SRISE Aquitaine
Nectarine de Languedoc-Provence	Indiqué par SRISE Languedoc-Roussillon, SRISE PACA
Nectarine de Rhône-Alpes	Indiqué par SRISE Rhône-Alpes
Nectarine du Roussillon	Indiqué par SRISE Languedoc-Roussillon
Pêche blanche de Languedoc-Provence	Indiqué par SRISE Languedoc-Roussillon, SRISE PACA
Pêche blanche de Rhône-Alpes	Indiqué par SRISE Rhône-Alpes
Pêche blanche du Roussillon	Indiqué par SRISE Languedoc-Roussillon
Pêche jaune de Languedoc-Provence	Indiqué par SRISE Languedoc-Roussillon, SRISE PACA
Pêche jaune de Rhône-Alpes	Indiqué par SRISE Rhône-Alpes
Pêche jaune du Roussillon	Indiqué par SRISE Languedoc-Roussillon
Poire d'été de Provence	Indiqué par SRISE PACA
Poire d'été de Rhône-Alpes	Indiqué par SRISE Rhône-Alpes
Poire d'automne du Centre-Ouest	Sorties de l'enquête Stocks Pommes Poires
Poire d'automne du Sud-Est	Sorties de l'enquête Stocks Pommes Poires
Poire d'hiver du Sud-Est	Sorties de l'enquête Stocks Pommes Poires
Poire d'hiver du Centre-Ouest	Sorties de l'enquête Stocks Pommes Poires
Pomme golden du Centre-Ouest	Sorties de l'enquête Stocks Pommes Poires
Pomme golden du Sud-Est	Sorties de l'enquête Stocks Pommes Poires
Pomme golden du Sud-Ouest	Sorties de l'enquête Stocks Pommes Poires

Sources des calendriers de pondération par composant *(suite et fin)*

Composant fruits	Sources
Pomme gala du Centre-Ouest	Sorties de l'enquête Stocks Pommes Poires
Pomme gala du Sud-Est	Sorties de l'enquête Stocks Pommes Poires
Pomme gala du Sud-Ouest	Sorties de l'enquête Stocks Pommes Poires
Pomme granny du Centre-Ouest	Sorties de l'enquête Stocks Pommes Poires
Pomme granny du Sud-Est	Sorties de l'enquête Stocks Pommes Poires
Pomme granny du Sud-Ouest	Sorties de l'enquête Stocks Pommes Poires
Autres bicolores du Centre-Ouest	Sorties de l'enquête Stocks Pommes Poires
Autres Pommes du Centre-Ouest	Sorties de l'enquête Stocks Pommes Poires
Autres Pommes du Sud-Ouest	Sorties de l'enquête Stocks Pommes Poires
Prune du Sud-Est	Apports sur le marché de Chateaurenard
Prune américano-japonaise du Sud-Ouest	Indiqué par SRISE Midi-Pyrénées
Prune européenne du Sud-Ouest	Indiqué par SRISE Midi-Pyrénées
Autres prunes du Sud-Ouest	Indiqué par SRISE Midi-Pyrénées
Raisin lavallée du Sud-Est	Indiqué par SRISE Languedoc-Roussillon, SRISE PACA
Raisin muscat du Sud-Est	Indiqué par SRISE Languedoc-Roussillon, SRISE PACA
Autres raisins du Sud-Est	Indiqué par SRISE Languedoc-Roussillon, SRISE PACA
Raisin du Sud-Ouest	Indiqué par SRISE Languedoc-Roussillon, SRISE PACA

Séries de prix suivies par composant

Composants légumes	Séries
Ail vert du Sud-Est	AIL violet demi-sec Sud-Est avec fane
Ail sec du Sud-Ouest	AIL blanc sec Sud-Ouest cat.I 60-80mm sac 5kg
Petit artichaut de l'Ouest	ARTICHAUT violet Bretagne cat.I 3,5-6cm colis de 34 ARTICHAUT violet Bretagne cat.I 3,5-6cm colis de 44
Gros artichaut de l'Ouest	ARTICHAUT Camus Bretagne cat.I 11-13cm colis 10kg ARTICHAUT Camus Bretagne cat.I 9-11cm colis 10kg
Petit artichaut du Sud-Est	ARTICHAUT violet Roussillon cat.I 3,5-6cm bouquet
Gros artichaut du Sud-Est	ARTICHAUT Macau Roussillon cat.I 11-13cm colis de 15
Asperge du Centre-Ouest	ASPERGE blanche Val de Loire cat.I 16-22mm botte 1kg ASPERGE violette Val de Loire cat.I 16-22mm botte 1kg
Asperge du Sud-Est	ASPERGE blanche Sud-Est cat.I 16-22mm plateau ASPERGE violette Sud-Est cat.I 16-22mm plateau ASPERGE violette-verte Sud-Est cat.I 16-22mm plateau
Asperge du Sud-Ouest	ASPERGE blanche Sud-Ouest cat.I 16-22mm plateau ASPERGE violette Sud-Ouest cat.I 16-22mm plateau
Aubergine du Sud-Est	AUBERGINE demi-ronde Sud-Est
Aubergine du Sud-Ouest	AUBERGINE Sud-Ouest sous-abri cat.I plateau
Betterave rouge	BETTERAVE ronde primeur cuite France moyenne BETTERAVE ronde cuite France moyenne
Carotte de l'Ouest	CAROTTE Manche cat.I colis 12kg CAROTTE Manche cat.I sachet 2kg CAROTTE Manche cat.I sachet 1kg
Carotte du Sud-Ouest	CAROTTE Sud-Ouest cat.I sachet 1kg CAROTTE Sud-Ouest cat.I colis 12kg CAROTTE primeur Sud-Ouest cat.I sachet 1kg CAROTTE primeur Sud-Ouest cat.I colis 12kg
Céleri rave du Nord	CELERI-RAVE France CELERI-RAVE Nord plateau
Céleri rave du Centre-Ouest	CELERI-RAVE blanc Val de Loire colis de 10
Chou pommé du Nord	CHOU rouge Nord cat.I moyen colis de 6 CHOU rouge France cat.I CHOU blanc Nord cat.I moyen colis de 6 CHOU blanc France cat.I moyen colis de 6
Chou pommé de l'Ouest	CHOU vert Bretagne cat.I moyen colis de 8 CHOU vert Manche gros plateau de 6
Chou pommé du Centre-Ouest	CHOU frisé Val de Loire cat.I moyen colis de 6
Chou brocoli	CHOU Brocoli Bretagne cat.I moyen carton CHOU Brocoli Bretagne cat.I petit carton CHOU Brocoli Bretagne cat.I gros carton
Chou-fleur de l'Ouest	CHOU FLEUR Bretagne couronné cat.I gros CHOU FLEUR Bretagne couronné cat.I moyen
Chou-fleur du Nord	CHOU FLEUR Nord-Picardie couronné cat.I gros
Concombre du Centre-Ouest	CONCOMBRE Pays de la Loire cat.I 400-500g colis de 12 CONCOMBRE Pays de la Loire cat.I 500-600g colis de 12
Concombre du Sud-Est	CONCOMBRE Roussillon cat.I 400-500g colis de 12 CONCOMBRE Roussillon cat.I 500-600g colis de 12
Courgette du Sud-Est	COURGETTE verte Sud-Est cat.I 14-21cm colis 10kg

Séries de prix suivies par composant (suite)

Composants légumes	Séries
Courgette du Nord	COURGETTE verte France cat.I 14-21cm plateau
Courgette du Sud-Ouest	COURGETTE verte Sud-Ouest cat.I colis 10kg
Échalote de l'Ouest	ECHALOTE demi-long Bretagne traditionnelle cat.I 35-50mm filet 5kg ECHALOTE demi-long primeur Bretagne cat.I 35-50mm filet 5kg
Endive du Nord	ENDIVE Nord-Picardie cat.I colis 5kg ENDIVE Nord-Picardie cat.I sachet 1kg
Épinard	EPINARD Sud-Est feuille sous-abri EPINARD Sud-Est feuille
Haricot à écosser de l'Ouest	HARICOT à écosser Coco AOC Paimpol cat.I sac 10kg
Haricot vert du Centre-Ouest	HARICOT VERT vert Val de Loire ramassé machine cat.I fin plateau
Haricot vert du Sud-Est	HARICOT VERT Sud-Est fin HARICOT VERT Sud-Est extra fin plateau
Haricot vert du Sud-Ouest	HARICOT VERT vert Sud-Ouest ramassé machine cat.I fin plateau
Melon du Centre-Ouest	MELON Charentais jaune Poitou-Charentes cat.I 800-950g plateau MELON Charentais jaune Poitou-Charentes cat.I 950-1100g plateau MELON Charentais jaune Poitou-Charentes cat.I 1100-1300g plateau MELON Charentais jaune haut de gamme Poitou-Charentes cat.I 800-950g plateau MELON Charentais jaune haut de gamme Poitou-Charentes cat.I 950-1100g plateau
Melon du Sud-Est	MELON Charentais jaune Sud-Est cat.I 800-950g MELON Charentais jaune Sud-Est cat.I 950-1100g MELON Charentais jaune Sud-Est cat.I 1100-1300g MELON Charentais jaune haut de gamme Sud-Est cat.I 800-950g MELON Charentais jaune haut de gamme Sud-Est cat.I 950-1100g
Melon du Sud-Ouest	MELON Charentais jaune Sud-Ouest cat.I 800-950g plateau MELON Charentais jaune Sud-Ouest cat.I 950-1100g plateau MELON Charentais jaune Sud-Ouest cat.I 1100-1300g plateau
Navet du Centre-Ouest	NAVET Val de Loire botte NAVET primeur Val de Loire cagette
Navet de l'Ouest	NAVET rond violet Manche sac 10kg
Navet du Nord	NAVET rond violet France NAVET rond violet Nord
Oignon de couleur de l'Est	OIGNON jaune sec Bourgogne cat.I 40-60mm sac 25kg OIGNON jaune sec Bourgogne cat.I 60-80mm sac 25kg
Oignon couleur Centre-Ouest	OIGNON jaune Nord-Loire cat.I 40-60mm sac 25kg OIGNON jaune Nord-Loire cat.I 60-80mm sac 25kg
Oignon de couleur du Nord	OIGNON jaune sec France cat.I 60-80mm sac
Persil frisé	PERSIL frisé France PERSIL frisé Italie
Poireau de l'Ouest	POIREAU Manche cat.I 20-30mm colis 10kg
Poireau du Centre-Ouest	POIREAU primeur Région nantaise cat.II 20-30mm colis 10kg POIREAU Région nantaise cat.I 20-40mm colis 10kg
Poireau du Sud-Est	POIREAU Rhône-Alpes cat.I 30-40mm colis 10kg
Poireau du Nord	POIREAU Nord-Picardie cat.I 20-40mm colis 10kg
Poivron du Sud-Est	POIVRON vert carré Sud-Est plateau POIVRON vert carré Sud-Est POIVRON rouge carré Sud-Est
Poivron du Sud-Ouest	POIVRON vert carré Sud-Ouest sous-abri cat.I 90-110mm plateau

Séries de prix suivies par composant (suite)

Composants légumes	Séries
Radis du Centre-Ouest	RADIS Val de Loire
Radis du Sud-Est	RADIS long Sud-Est botte
Radis du Nord	RADIS France botte RADIS blanc Nord
Chicorée frisée du Roussillon	CHICOREE frisée Roussillon cat.I colis de 10
Chicorée frisée de Provence	CHICOREE frisée Sud-Est cat.I
Chicorée frisée du Nord	CHICOREE frisée Nord cat.I colis de 6
Chicorée scarole du Roussillon	CHICOREE Scarole Roussillon cat.I colis de 10
Chicorée scarole de Provence	CHICOREE Scarole Sud-Est cat.I
Laitue batavia du Nord	LAITUE Batavia blonde Ile de France cat.I +350g colis de 12
Laitue batavia du Centre-Ouest	LAITUE Batavia blonde Val de Loire cat.I colis de 12
Laitue batavia de Provence	LAITUE Batavia blonde Sud-Est cat.I
Laitue batavia de Rhône-Alpes	LAITUE Batavia blonde Rhône-Alpes cat.I colis de 12
Laitue batavia du Roussillon	LAITUE Batavia blonde Roussillon sous-abri cat.I +370g colis de 12
Laitue pommée du Nord	LAITUE pommée Ile de France cat.I +350g colis de 12
Laitue pommée du Centre-Ouest	LAITUE pommée Val de Loire cat.I colis de 12
Laitue pommée de Provence	LAITUE pommée Sud-Est cat.I colis de 12
Laitue pommée de Rhône-Alpes	LAITUE pommée Rhône-Alpes cat.I colis de 12
Laitue pommée du Roussillon	LAITUE pommée Roussillon sous-abri cat.I +370g colis de 12
Laitue à couper du Centre-Ouest	LAITUE Feuille de chêne blonde Val de Loire de plein champ cat.I colis de 12 LAITUE Feuille de chêne rouge Val de Loire sous-abri cat.I +350g colis de 12
Laitue à couper du Nord	LAITUE Feuille de chêne blonde Ile de France cat.I +350g colis de 12 LAITUE Feuille de chêne rouge Ile de France cat.I +350g colis de 12
Laitue à couper de Provence	LAITUE Feuille de chêne blonde Sud-Est cat.I LAITUE Feuille de chêne rouge Sud-Est cat.I
Laitue à couper de Rhône-Alpes	LAITUE Feuille de chêne blonde Rhône-Alpes cat.I colis de 12 LAITUE Feuille de chêne rouge Rhône-Alpes cat.I colis de 12
Mâche du Centre-Ouest	MACHE verte Région nantaise Barq.150g thermo-scellée MACHE verte Région nantaise plateau 1kg
Tomate vrac de l'Ouest	TOMATE ronde Bretagne extra 57-67mm colis 6kg TOMATE ronde Bretagne extra 67-82mm colis 6kg
Tomate vrac du Sud-Est	TOMATE ronde Roussillon cat.I 57-67mm colis 6kg TOMATE ronde Roussillon cat.I 67-82mm colis 6kg TOMATE ronde Sud-Est 57-67mm colis 6kg TOMATE ronde Sud-Est 67-82mm colis 6kg TOMATE ronde de marque Sud-Est 82-102mm plateau 1rg
Tomate grappe de l'Ouest	TOMATE ronde Bretagne grappe extra colis 10kg
Tomate grappe du Sud-Est	TOMATE ronde Sud-Est grappe TOMATE ronde Roussillon grappe cat.I colis 10kg TOMATE ronde de marque Sud-Est grappe

Séries de prix suivies par composant (suite)

Composants fruits	Séries
Abricot du Roussillon	ABRICOT type-orange Roussillon cat.I 45-50mm plateau ABRICOT type-rouge Roussillon cat.I 45-50mm plateau ABRICOT Rouge du Roussillon Roussillon cat.I 45-50mm plateau
Abricot de Languedoc-Provence	ABRICOT Early blush Sud-Est cat.I 40-45mm plateau ABRICOT Early blush Sud-Est cat.I 45-50mm plateau ABRICOT Hargrand Sud-Est cat.I 45-50mm plateau ABRICOT Hargrand Sud-Est cat.I 50-55mm plateau ABRICOT Jumbocot-Goldrich Sud-Est cat.I 45-50mm plateau ABRICOT Jumbocot-Goldrich Sud-Est cat.I 50-55mm plateau ABRICOT Orangé de Provence Sud-Est cat.I 40-45mm plateau ABRICOT Orangered Sud-Est cat.I 40-45mm plateau ABRICOT Orangered Sud-Est cat.I 45-50mm plateau ABRICOT type-orange Sud-Est cat.I 40-45mm plateau ABRICOT type-rouge Sud-Est cat.I 40-45mm plateau ABRICOT type-rouge Sud-Est cat.I 45-50mm plateau ABRICOT Tomcot Sud-Est cat.I 40-45mm plateau ABRICOT Tomcot Sud-Est cat.I 45-50mm plateau
Abricot de Rhône-Alpes	ABRICOT Bergeron Rhône-Alpes cat.I 40-45mm ABRICOT Bergeron Rhône-Alpes cat.I 45-50mm ABRICOT Orangered Rhône-Alpes cat.I 45-50mm plateau ABRICOT type-orange Rhône-Alpes cat.I 45-50mm plateau ABRICOT type-rouge Rhône-Alpes cat.I 45-50mm plateau
Cerise de Languedoc-Provence	BIGARREAU Burlat Sud-Est cat.I +24mm plateau BIGARREAU rouge Sud-Est cat.I +24mm plateau BIGARREAU Burlat Sud-Est cat.I +22mm plateau BIGARREAU Burlat Sud-Est cat.I +26mm plateau BIGARREAU rouge Sud-Est cat.I +22mm plateau BIGARREAU rouge Sud-Est cat.I +26mm plateau BIGARREAU rouge Sud-Est cat.I +22mm barq.
Cerise de Rhône-Alpes	BIGARREAU Burlat Rhône-Alpes cat.I +24mm plateau BIGARREAU rouge Rhône-Alpes cat.I +24mm plateau BIGARREAU Burlat Rhône-Alpes cat.I +22mm plateau BIGARREAU Burlat Rhône-Alpes cat.I +26mm plateau BIGARREAU rouge Rhône-Alpes cat.I +22mm plateau BIGARREAU rouge Rhône-Alpes cat.I +26mm plateau
Cerise du Sud-Ouest	BIGARREAU Burlat Sud-Ouest cat.I +24mm plateau BIGARREAU rouge Sud-Ouest cat.I +24mm plateau BIGARREAU Burlat Sud-Ouest cat.I +22mm plateau BIGARREAU Burlat Sud-Ouest cat.I +26mm plateau BIGARREAU rouge Sud-Ouest cat.I +22mm plateau BIGARREAU rouge Sud-Ouest cat.I +26mm plateau
Châtaigne du Sud-Est	MARRON CHATAIGNE Ardèche G2(65-85/kg) sac 5kg
Châtaigne du Sud-Ouest	MARRON Sud-Ouest G2(65-85/kg) sac 10kg
Clémentine de Corse	CLEMENTINE Corse feuille cat.I 2 CLEMENTINE Corse feuille cat.I 3 CLEMENTINE Corse feuille cat.I 4 CLEMENTINE Corse feuille cat.I 5
Fraise du Centre-Ouest	FRAISE Gariguettes Bretagne cat.I barq.250g FRAISE Gariguettes Val de Loire cat.I barq.250g FRAISE standard Val de Loire cat.I barq.500g
Fraise gariguettes du Sud-Ouest	FRAISE Gariguettes Sud-Ouest cat.I barq.250g
Autres fraises du Sud-Ouest	FRAISE Darselect Sud-Ouest cat.I barq.500g FRAISE standard Sud-Ouest cat.I barq.500g
Fraise de Provence	FRAISE Gariguettes Sud-Est cat.I barq.250g FRAISE standard Sud-Est cat.I barq.500g
Fraise de Rhône-Alpes	FRAISE Darselect Rhône-Alpes cat.I barq.500g

Séries de prix suivies par composant (suite)

Composants fruits	Séries
Framboise du Sud-Est	FRAMBOISE France sous-abri barq.125g
Kiwi du Sud-Est	KIWI Hayward Rhône-Alpes cat.I 105-115g(27 fruits) plateau 3kg KIWI Hayward Rhône-Alpes cat.I 85-95g(33 fruits) plateau 3kg KIWI Hayward Rhône-Alpes cat.I 115-125g(25 fruits) plateau 3kg KIWI Hayward Rhône-Alpes cat.I 95-105g(30 fruits)
Kiwi du Sud-Ouest	KIWI Hayward Sud-Ouest cat.I 105-115g(27 fruits) plateau 3kg KIWI Hayward Sud-Ouest cat.I 85-95g(33 fruits) plateau 10kg KIWI Hayward Sud-Ouest cat.I 70-75g(42 fruits) barq.1kg KIWI Hayward Sud-Ouest cat.I 115-125g(25 fruits) plateau 3kg KIWI Hayward Sud-Ouest cat.I 95-105g(30 fruits) plateau 10kg
Noix du Sud-Est	NOIX de Grenoble sèche Rhône-Alpes cat.I +30mm sac 5kg NOIX de Grenoble sèche Rhône-Alpes cat.I +32mm sac 5kg NOIX de Grenoble sèche Rhône-Alpes cat.I +28mm sac 5kg NOIX de Grenoble sèche Rhône-Alpes cat.I +34mm sac 5kg
Noix du Sud-Ouest	NOIX Franquette sèche Sud-Ouest cat.I +30mm sac 10kg NOIX Franquette sèche Sud-Ouest cat.I +32mm sac 10kg
Nectarine de Languedoc-Provence	NECTARINE chair blanche Sud-Est cat.I A plateau 1rg NECTARINE chair blanche Sud-Est cat.I B plateau 1rg NECTARINE chair jaune Sud-Est cat.I A plateau 1rg NECTARINE chair jaune Sud-Est cat.I B plateau 1rg
Nectarine de Rhône-Alpes	NECTARINE chair blanche Rhône-Alpes cat.I A plateau 1rg NECTARINE chair blanche Rhône-Alpes cat.I B plateau 1rg NECTARINE chair jaune Rhône-Alpes cat.I A plateau 1rg NECTARINE chair jaune Rhône-Alpes cat.I B plateau 1rg
Nectarine du Roussillon	NECTARINE chair blanche Roussillon cat.I A plateau 1rg NECTARINE chair blanche Roussillon cat.I B plateau 1rg NECTARINE chair jaune Roussillon cat.I A plateau 1rg NECTARINE chair jaune Roussillon cat.I B plateau 1rg
Pêche blanche de Languedoc-Provence	PECHE chair blanche Sud-Est cat.I A plateau 1rg PECHE chair blanche Sud-Est cat.I B plateau 1rg
Pêche blanche de Rhône-Alpes	PECHE chair blanche Rhône-Alpes cat.I A plateau 1rg PECHE chair blanche Rhône-Alpes cat.I B plateau 1rg
Pêche blanche du Roussillon	PECHE chair blanche Roussillon cat.I A plateau 1rg PECHE chair blanche Roussillon cat.I B plateau 1rg
Pêche jaune de Languedoc-Provence	PECHE chair jaune Sud-Est cat.I A plateau 1rg PECHE chair jaune Sud-Est cat.I B plateau 1rg
Pêche jaune de Rhône-Alpes	PECHE chair jaune Rhône-Alpes cat.I A plateau 1rg PECHE chair jaune Rhône-Alpes cat.I B plateau 1rg
Pêche jaune du Roussillon	PECHE chair jaune Roussillon cat.I A plateau 1rg PECHE chair jaune Roussillon cat.I B plateau 1rg
Poire d'été de Provence	POIRE Guyot Sud-Est cat.I 65-70mm plateau 1rg POIRE Guyot Sud-Est cat.II 60-70mm caisse POIRE Williams Sud-Est cat.I 65-70mm plateau 1rg POIRE Guyot Sud-Est cat.I 70-75mm plateau 1rg POIRE Williams Sud-Est cat.I 70-75mm plateau 1rg
Poire d'été de Rhône-Alpes	POIRE Williams Rhône-Alpes cat.I 65-70mm plateau 1rg
Poire d'automne du Centre-Ouest	POIRE Conférence Val de Loire cat.I 60-65mm plateau 1rg POIRE Conférence Val de Loire cat.I 65-70mm plateau 1rg POIRE Doyenne du comice Val de Loire cat.I 75-80mm plateau 1rg POIRE Conférence Val de Loire cat.I 70-75mm plateau 1rg
Poire d'automne du Sud-Est	POIRE Conférence Rhône-Alpes cat.I 60-65mm plateau 1rg POIRE Conférence Rhône-Alpes cat.I 65-70mm plateau 1rg POIRE Doyenne du comice Rhône-Alpes cat.I 75-80mm plateau 1rg

Séries de prix suivies par composant (suite)

Composants fruits	Séries
Poire d'hiver du Sud-Est	POIRE Passe-crassane Rhône-Alpes cat.I 75-80mm plateau 1rg
Poire d'hiver du Centre-Ouest	POIRE Passe-crassane Val de Loire cat.I 75-80mm plateau 1rg
Pomme golden du Centre-Ouest	POMME Golden Val de Loire cat.I 70-75mm plateau 2rg POMME Golden Val de Loire cat.I 75-80mm plateau 1rg POMME Golden Val de Loire cat.I 65-70mm sachet 2kg
Pomme golden du Sud-Est	POMME Golden colo.3-4 Sud-Est cat.I 70-75mm France(Dest) plateau 2rg POMME Golden Sud-Est cat.I 70-75mm toutes destinations plateau 2rg POMME Golden colo.3-4 Sud-Est cat.I 75-80mm France(Dest) plateau 1rg POMME Golden Rhône-Alpes cat.I 70-75mm plateau 2rg POMME Golden Rhône-Alpes cat.I 75-80mm plateau 1rg POMME Golden colo.3-4 Sud-Est cat.I 65-70mm France(Dest) sachet 2kg
Pomme golden du Sud-Ouest	POMME Golden Sud-Ouest cat.I 70-75mm France(Dest) plateau 2rg POMME Golden Sud-Ouest cat.I 75-80mm France(Dest) plateau 1rg POMME Golden Sud-Ouest cat.I 65-70mm sachet 2kg
Pomme gala du Centre-Ouest	POMME Gala Val de Loire cat.I 65-70mm sachet 2kg POMME Gala Val de Loire cat.I 70-75mm plateau 2rg POMME Gala Val de Loire cat.I 75-80mm plateau 1rg
Pomme gala du Sud-Est	POMME Gala Sud-Est cat.I 65-70mm France(Dest) sachet 2kg POMME Gala Sud-Est cat.I 70-75mm toutes destinations plateau 2rg POMME Gala Sud-Est cat.I 75-80mm France(Dest) plateau 1rg POMME Gala Rhône-Alpes cat.I 70-75mm plateau 2rg POMME Gala Rhône-Alpes cat.I 75-80mm plateau 1rg POMME Gala Sud-Est cat.I 70-75mm France(Dest) plateau 2rg POMME Gala Sud-Est cat.I 75-80mm toutes destinations plateau 1rg
Pomme gala du Sud-Ouest	POMME Gala Midi-Pyrénées cat.I 65-70mm sachet 2kg POMME Gala Sud-Ouest cat.I 70-75mm France(Dest) plateau 2rg POMME Gala Sud-Ouest cat.I 75-80mm plateau 1rg
Pomme granny du Centre-Ouest	POMME Granny smith Val de Loire cat.I 75-80mm plateau 1rg
Pomme granny du Sud-Est	POMME Granny smith Sud-Est cat.I 75-80mm France(Dest) plateau 1rg POMME Granny smith Sud-Est cat.I 70-75mm toutes destinations plateau 2rg
Pomme granny du Sud-Ouest	POMME Granny smith Sud-Ouest cat.I 75-80mm plateau 1rg POMME Granny smith Sud-Ouest cat.I 70-75mm plateau 2rg
Autres bicolores du Centre-Ouest	POMME Elstar Val de Loire cat.I 65-70mm sachet 2kg POMME Elstar Val de Loire cat.I 70-75mm plateau 2rg POMME Elstar Val de Loire cat.I 75-80mm plateau 1rg POMME Fuji Val de Loire cat.I 75-80mm plateau 1rg POMME Fuji Val de Loire cat.I 80-85mm plateau 1rg
Autres Pommes du Centre-Ouest	POMME Braeburn Val de Loire cat.I 75-80mm plateau 1rg POMME Braeburn Val de Loire cat.I Gde-Bretagne supermarché(Dest) plateau 2rg de 72-90 POMME Reine des reinettes Val de Loire cat.I 70-75mm plateau 2rg POMME Reinette grise du Canada Val de Loire cat.I 80-85mm plateau 1rg
Autres Pommes du Sud-Ouest	POMME Reinette grise du Canada Sud-Ouest cat.I 75-80mm plateau 1rg POMME Reinette grise du Canada Sud-Ouest cat.I 80-85mm plateau 1rg POMME Braeburn Sud-Ouest cat.I Gde-Bretagne supermarché(Dest) plateau 2rg de 72-90
Prune du Sud-Est	PRUNE Golden japan Sud-Est 40-45mm PRUNE Président Sud-Est 45-50mm PRUNE Reine Claude Bavay Sud-Est 35-40mm PRUNE Reine Claude Bavay Sud-Est 40-45mm PRUNE Reine Claude dorée Sud-Est 35-40mm PRUNE Reine Claude dorée Sud-Est 40-45mm
Prune américano-japonaise du Sud-Ouest	PRUNE Golden japan Sud-Ouest cat.I 40-45mm plateau PRUNE Golden japan Sud-Ouest cat.I 45-50mm plateau

Séries de prix suivies par composant (*suite et fin*)

Composants fruits	Séries
Prune européenne du Sud-Ouest	PRUNE Reine Claude Bavay Sud-Ouest cat. I 35-40mm plateau PRUNE Reine Claude Bavay Sud-Ouest cat. I 40-45mm plateau PRUNE Reine Claude dorée Sud-Ouest cat. I 35-40mm plateau
Autres prunes du Sud-Ouest	PRUNE Président Sud-Ouest cat. I 45-50mm plateau PRUNE Président Sud-Ouest cat. I 50-55mm plateau
Raisin Lavallée du Sud-Est	RAISIN Lavallée Sud-Est cat. I plateau séparateur RAISIN Lavallée Sud-Est cat. I frigo plateau séparateur
Raisin Muscat du Sud-Est	RAISIN Muscat Hambourg Sud-Est cat. I plateau séparateur RAISIN Muscat Hambourg Sud-Est cat. I frigo plateau séparateur RAISIN Muscat Hambourg Sud-Est extra plateau séparateur RAISIN Muscat Hambourg Sud-Est extra frigo plateau séparateur
Autres raisins du Sud-Est	RAISIN Cardinal Sud-Est cat. I plateau séparateur RAISIN Prima Sud-Est cat. I plateau séparateur RAISIN Lival Sud-Est cat. I plateau séparateur
Raisin du Sud-Ouest	RAISIN Chasselas Sud-Ouest cat. I plateau séparateur RAISIN Chasselas AOC Moissac Sud-Ouest extra plateau séparateur RAISIN Muscat Sud-Ouest cat. I plateau

Valeur de la production française de fruits et légumes

Unité : million d'euros

Fruits	Valeur totale	Dont fruits transformés	Valeur en frais	Valeur en frais (en %)	Légumes	Valeur totale	Dont légumes transformés	Valeur en frais	Valeur en frais (en %)
Abricot	159,8	4,2	155,6	8,6	Ail	60,5		60,5	2,3
Agrume	14,8		14,8	0,8	Artichaut	28,7		28,7	1,1
Amande	3,2		3,2	0,2	Asperge	50,9	1,3	49,6	1,8
Cassis	10,1		10,1	0,6	Aubergine	22,2		22,2	0,8
Cerise	111,9	11,2	100,8	5,6	Betterave	36,2	13,7	22,5	0,8
Châtaigne	13,2		13,2	0,7	Bette	10,7		10,7	0,4
Figue	9,4		9,4	0,5	Brocoli	14,2		14,2	0,5
Fraise	205,1	1,6	203,5	11,3	Carotte	99,0	23,5	75,5	2,8
Framboise	31,3		31,3	1,7	Céleri branche	15,8	1,5	14,4	0,5
Groseille	4,1		4,1	0,2	Céleri rave	27,9		27,9	1,0
Kiwi	60,1		60,1	3,3	Champignon	118,3	62,2	56,1	2,1
Noisette	9,0		9,0	0,5	Chou à choucroute	5,1		5,1	0,2
Noix	47,0		47,0	2,6	Chou autre	34,8		34,8	1,3
Olive de bouche	3,4	3,4			Chou de Bruxelles	7,9	0,6	7,3	0,3
Olive pour l'huile	35,9	35,9			Chou-fleur	86,5	9,6	77,0	2,9
Pêche	287,3	2,2	285,1	15,9	Concombre	114,0		114,0	4,2
Poire à poiré	0,3	0,3			Cornichon	6,7		6,7	0,3
Poire de table	112,2	11,8	100,3	5,6	Courgette	75,2		75,2	2,8
Pomme à cidre	57,2	57,2			Cresson	7,9		7,9	0,3
Pomme de table	642,1	16,4	625,7	34,8	Échalote	31,8		31,8	1,2
Prune	159,3	92,9	66,4	3,7	Endive	175,6		175,6	6,5
Raisin	59,4		59,4	3,3	Épinard	47,2	19,5	27,7	1,0
Total fruits	2 035,9	237,0	1 798,9	100,0	Estragon	0,8		0,8	0,0
					Fenouil	2,5		2,5	0,1
					Haricot à écosser	43,2	22,2	21,1	0,8
					Haricot vert	156,5	103,6	52,9	2,0
					Mais doux	41,7	37,9	3,8	0,1
					Melon	176,0		176,0	6,6
					Navet	32,6		32,6	1,2
					Oignon blanc	39,5		39,5	1,5
					Oignon de couleur	78,8		78,8	2,9
					Persil	40,3		40,3	1,5
					Petit pois	69,8	62,8	7,0	0,3
					Poireau	124,2		124,2	4,6
					Poivron	23,6		23,6	0,9
					Potiron	16,1		16,1	0,6
					Radis	43,6		43,6	1,6
					Chicorée frisée	56,9		56,9	2,1
					Chicorée scarole	45,4		45,4	1,7
					Laitue romaine	12,8		12,8	0,5
					Laitue pommée	335,9		335,9	12,5
					Mâche	57,3		57,3	2,1
					Autres salades	39,9		39,9	1,5
					Salsifis	5,6	4,0	1,6	0,1
					Tomate	519,4	16,6	502,8	18,7
					Truffe	21,7		21,7	0,8
					Total légumes	3 061,1	378,8	2 682,3	100,0

Source : Comptes de l'agriculture 2005, base 2000

Source : Comptes de l'agriculture 2005, base 2000

Répartition de la production de fruits et légumes frais par région

Unité : %

	Centre-Ouest	Est	Massif Central	Nord	Ouest	Sud-Est	Sud-Ouest	France (en tonne)
Fruits								
Abricot	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	99,4	0,6	160 206
Cerise	5,7	6,4	0,6	1,3	0,2	73,8	11,9	55 928
Châtaigne	6,2	0,1	9,5	0,0	3,0	59,0	22,2	7 258
Clémentine	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	19 363
Fraise	14,9	5,4	1,3	6,0	2,7	24,1	45,5	49 702
Framboise	7,8	9,8	25,2	9,6	1,6	40,8	5,1	4 657
Kiwi	2,3	0,0	0,0	0,0	0,3	31,1	66,2	76 819
Noix	4,7	0,3	5,1	0,1	0,1	53,1	36,7	34 474
Nectarine	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	97,2	2,7	176 147
Pêche blanche	0,3	0,1	0,1	0,0	0,0	94,8	4,6	81 526
Pêche jaune	0,4	0,1	0,3	0,0	0,0	96,2	3,1	127 788
Poire d'été	7,1	2,3	1,0	0,9	0,6	82,5	5,7	104 219
Poire d'automne	30,8	1,6	1,4	13,7	1,2	43,1	8,1	70 305
Poire d'hiver	20,0	8,5	0,5	4,0	1,0	57,7	8,4	14 355
Pomme	27,7	2,0	5,0	3,3	1,1	37,8	23,0	1 700 990
Prune	0,8	7,4	0,4	0,6	0,0	34,8	56,0	72 239
Raisin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	66,8	33,2	56 580
Légumes								
Ail	2,5	0,3	4,9	12,0	0,9	18,8	60,5	23 073
Artichaut	0,7	0,0	0,0	0,2	80,7	17,4	1,0	48 998
Asperge	22,9	10,2	0,5	2,1	0,2	33,3	30,9	19 114
Aubergine	15,5	0,0	0,0	1,9	0,7	53,3	28,6	18 229
Betterave potagère	44,9	3,2	0,8	17,3	14,1	9,1	10,5	32 680
Carotte	5,9	2,2	0,5	3,0	23,6	10,2	54,6	403 000
Céleri rave	22,8	19,4	0,4	16,1	33,1	6,0	2,1	52 042
Champignon	52,0	2,6	0,3	31,7	8,7	2,1	2,6	40 555
Chou pommé	15,0	10,6	0,2	22,1	30,4	12,9	8,9	95 694
Chou brocoli	2,5	0,4	0,0	20,5	64,6	3,3	8,7	27 889
Chou-fleur	1,6	0,7	0,1	7,3	84,5	4,3	1,4	287 524
Concombre	35,5	24,2	0,3	3,1	3,3	24,8	8,8	132 928
Courgette	6,0	0,8	0,6	12,3	4,1	65,9	10,3	125 788
Échalote	15,0	1,1	0,8	3,5	75,8	2,2	1,5	46 576
Endive	1,1	2,6	0,2	87,9	7,8	0,2	0,2	252 070
Épinard	17,4	2,6	0,8	7,7	24,7	40,5	6,2	23 945
Haricot à écosser	13,9	0,6	0,3	2,7	67,4	7,5	7,6	12 712
Haricot vert	34,7	4,5	0,7	10,7	5,3	15,3	28,7	26 686
Melon	33,9	0,0	0,0	0,1	0,2	42,9	23,0	296 974
Navet	14,9	3,2	0,6	22,4	37,0	17,5	4,4	67 637
Oignon blanc	15,1	4,4	0,3	40,5	1,6	29,9	8,2	43 241
Oignon de couleur	25,0	34,5	3,5	19,2	8,6	6,2	2,9	188 747
Persil	11,0	2,6	0,0	43,4	9,3	30,9	2,8	19 066
Poireau	34,6	3,9	0,7	14,7	23,4	12,7	9,9	182 910
Poivron	17,8	0,0	0,0	0,9	8,9	45,1	27,3	23 661
Radis	44,7	2,5	0,5	13,0	5,2	28,9	5,2	43 401
Chicorée frisée	6,6	1,2	0,4	19,3	10,7	58,1	3,8	59 837
Chicorée scarole	13,6	3,7	0,8	9,7	20,6	46,9	4,6	48 256
Laitue pommée	11,4	4,0	0,6	15,8	6,3	54,7	7,2	346 738
Mâche	90,9	1,2	0,2	1,8	1,3	3,1	1,6	35 833
Tomate	9,4	1,3	0,3	0,9	30,6	50,1	7,4	611 713

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle, année 2005

Coefficients de pondération mensuels des espèces et sous-espèces

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Annuel
Fruits	116,3	107,5	108,3	103,9	145,5	215,0	254,9	222,2	153,4	126,2	141,8	103,9	1 798,9
Abricot	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	53,9	89,8	11,9	0,0	0,0	0,0	0,0	155,6
Cerise	0,0	0,0	0,0	0,0	21,1	69,2	10,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,8
Châtaigne	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,6	7,6	0,0	13,2
Clémentine	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,3	7,5	14,8
Fraise	0,0	0,0	15,3	51,2	93,9	32,9	4,9	2,1	3,2	0,0	0,0	0,0	203,5
Framboise	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,7	10,4	7,0	5,2	0,0	0,0	0,0	31,3
Kivi	10,0	11,5	9,7	7,0	2,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	12,6	7,2	60,1
Noix	8,6	3,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9,6	12,6	12,5	47,0
Pêche	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	33,2	96,6	121,0	34,3	0,0	0,0	0,0	285,1
Pêche jaune	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	13,6	30,3	38,2	11,8	0,0	0,0	0,0	93,9
Pêche blanche	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,4	19,5	24,5	8,8	0,0	0,0	0,0	61,2
Nectarine	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11,2	46,8	58,3	13,7	0,0	0,0	0,0	130,0
Poire	10,0	5,6	3,3	2,0	0,0	0,0	15,7	20,8	8,6	12,1	11,7	10,5	100,3
Été	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,7	20,8	8,6	3,4	0,0	0,0	48,5
Automne	7,4	2,9	2,6	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,7	11,7	8,2	43,5
Hiver	2,6	2,7	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,3	8,3
Pomme	82,4	84,4	77,9	41,6	25,4	13,0	0,0	10,9	58,6	78,9	88,4	64,2	625,7
Golden	27,7	28,8	26,8	13,8	17,1	13,0	0,0	0,0	33,4	35,7	28,1	19,1	243,5
Gala	15,1	14,2	8,3	0,0	0,0	0,0	0,0	10,9	22,0	23,0	27,8	12,2	133,5
Autres	39,6	41,4	42,8	27,8	8,3	0,0	0,0	0,0	3,2	20,2	32,5	32,9	248,7
Prune	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	20,5	31,7	12,5	1,7	0,0	0,0	66,4
Raisin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5	12,4	27,8	15,8	1,9	0,0	59,4
Légumes	142,9	139,9	187,6	208,9	254,5	303,1	329,4	276,9	227,0	219,9	213,5	178,7	2 682,3
Ail	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,9	12,1	16,8	13,8	7,3	4,4	3,2	60,5
Artichaut	0,0	0,0	0,0	4,8	6,5	4,5	3,7	2,2	4,0	2,4	0,6	0,0	28,7
Asperge	0,0	0,0	1,5	19,6	24,9	3,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	49,6
Aubergine	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	4,6	6,2	5,1	3,6	1,8	0,0	0,0	22,2
Betterave	2,7	2,0	2,2	1,6	1,7	1,3	0,7	1,0	2,5	2,4	2,7	1,7	22,5
Carotte	7,2	6,8	7,0	4,0	3,7	9,0	6,1	5,2	6,5	6,5	6,4	7,1	75,5
Céleri rave	2,9	2,4	1,8	0,9	3,6	1,0	0,8	1,4	4,0	2,9	3,0	3,2	27,9
Chou pommé	4,1	4,0	2,4	0,8	0,0	0,0	1,7	3,8	5,7	5,7	3,8	2,8	34,8
Chou brocoli	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,3	2,4	2,2	3,1	2,5	0,7	0,0	14,2
Chou-fleur	12,0	9,4	9,9	9,1	4,9	0,4	1,8	0,6	4,0	9,6	8,0	7,3	77,0
Concombre	1,0	2,7	6,6	13,1	16,4	22,5	19,8	16,0	11,5	4,4	0,0	0,0	114,0
Courgette	0,0	0,0	0,0	6,8	16,9	20,5	11,8	12,0	5,1	2,1	0,0	0,0	75,2
Échalote	2,3	3,8	2,8	2,6	3,9	3,6	3,1	2,6	2,1	1,4	1,2	2,4	31,8
Endive	28,3	21,1	26,8	14,1	7,2	0,0	0,0	0,0	4,8	16,4	31,7	25,2	175,6
Épinard	2,4	3,5	7,0	3,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,3	5,8	3,2	27,7
Haricot à écosser	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	7,1	10,3	2,6	0,0	0,0	21,1
Haricot vert	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	17,6	12,7	10,7	7,9	4,0	0,0	0,0	52,9
Melon	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6	18,8	73,8	62,5	19,3	0,0	0,0	0,0	176,0
Navet	2,5	2,4	3,2	5,7	4,9	0,4	1,0	0,8	4,3	2,8	2,4	2,2	32,6
Oignon	8,5	8,2	9,3	5,7	3,9	4,2	6,0	4,7	6,9	7,8	7,2	6,4	78,8
Persil	2,7	2,2	2,6	2,7	3,5	4,1	4,0	3,3	4,3	4,4	3,5	3,0	40,3
Poireau	11,2	9,2	8,7	7,2	15,4	19,2	8,0	4,8	8,9	12,8	9,6	9,2	124,2
Poivron	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,5	5,3	6,1	5,2	3,5	0,0	0,0	23,6
Radis	3,3	3,6	4,4	5,1	4,4	4,4	3,4	2,7	2,3	2,5	3,3	4,2	43,6
Salade	41,3	37,7	44,1	37,4	15,0	31,0	29,2	31,2	29,2	76,1	93,4	82,7	548,3
Chicorée	6,2	3,6	8,1	5,2	3,6	2,0	1,9	1,9	2,3	22,9	24,4	20,2	102,3
Frisée	2,7	1,7	6,2	3,8	3,6	2,0	1,9	1,9	2,3	9,9	10,0	10,9	56,9
Scarole	3,5	1,9	1,9	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	13,0	14,4	9,3	45,4
Laitue	24,1	21,9	21,3	23,6	7,5	23,6	22,5	24,4	21,2	43,1	56,5	46,2	335,9
Batavia	8,4	7,5	8,1	8,9	3,4	8,8	8,4	9,1	7,8	17,4	20,5	15,9	124,2
Pommée	15,7	14,4	13,2	14,7	4,1	14,8	14,1	15,3	13,4	25,7	36,0	30,3	211,7
Mâche	7,0	8,6	10,3	5,1	2,5	2,5	2,0	2,1	2,8	2,7	3,4	8,3	57,3
Tomate	0,0	11,0	33,6	49,0	95,8	99,9	89,8	53,4	39,4	19,4	10,0	1,5	502,8

Coefficients de pondération mensuels des composants (suite et fin)

Libellé composant	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Annuel
Abricot de Languedoc-Provence	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	40,7	46,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	87,2
Abricot du Roussillon	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,2	1,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,9
Abricot de Rhône-Alpes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,0	41,6	11,9	0,0	0,0	0,0	0,0	59,5
Cerise du Sud-Ouest	0,0	0,0	0,0	0,0	3,4	11,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	14,8
Cerise de Languedoc-Provence	0,0	0,0	0,0	0,0	11,4	32,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	44,1
Cerise de Rhône-Alpes	0,0	0,0	0,0	0,0	6,3	25,1	10,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	41,9
Clémentine de Corse	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,3	7,5	14,8
Châtaigne du Sud-Ouest	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,4	1,6	0,0	3,0
Châtaigne du Sud-Est	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,2	6,0	0,0	10,2
Fraise du Centre-Ouest	0,0	0,0	0,0	2,2	24,5	15,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	42,2
Fraise gariguette du Sud-Ouest	0,0	0,0	14,7	34,0	18,9	4,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	71,7
Autres fraises du Sud-Ouest	0,0	0,0	0,0	7,9	28,3	6,4	4,3	2,1	3,2	0,0	0,0	0,0	52,2
Fraise de Provence	0,0	0,0	0,6	7,1	10,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18,4
Fraise de Rhône-Alpes	0,0	0,0	0,0	0,0	11,5	6,9	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	19,0
Framboise France	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,7	10,4	7,0	5,2	0,0	0,0	0,0	31,3
Kiwi du Sud-Ouest	6,2	5,8	6,9	5,1	2,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11,7	4,4	42,2
Kiwi du Sud-Est	3,8	5,7	2,8	1,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	2,8	17,9
Noix du Sud-Ouest	4,7	3,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,1	4,7	4,7	20,9
Noix du Sud-Est	3,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,5	7,9	7,8	26,1
Pêche jaune de Languedoc-Provence	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,6	17,8	21,0	6,4	0,0	0,0	0,0	53,8
Pêche jaune du Roussillon	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,0	6,0	8,0	2,6	0,0	0,0	0,0	21,6
Pêche jaune de Rhône-Alpes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,5	9,2	2,8	0,0	0,0	0,0	18,5
Pêche blanche de Languedoc-Provence	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,9	8,4	10,9	4,7	0,0	0,0	0,0	27,9
Pêche blanche du Roussillon	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,5	4,7	4,5	1,4	0,0	0,0	0,0	15,1
Pêche blanche de Rhône-Alpes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,4	9,1	2,7	0,0	0,0	0,0	18,2
Nectarine de Languedoc-Provence	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,7	27,7	29,8	7,8	0,0	0,0	0,0	71,0
Nectarine du Roussillon	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,5	11,8	13,8	3,5	0,0	0,0	0,0	34,6
Nectarine de Rhône-Alpes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,3	14,7	2,4	0,0	0,0	0,0	24,4
Poire d'été de Provence	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,7	20,1	3,3	0,0	0,0	0,0	39,1
Poire d'été de Rhône-Alpes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	5,3	3,4	0,0	0,0	9,4
Poire d'automne du Centre-Ouest	3,8	2,9	2,6	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0	2,9	2,7	18,9
Poire d'automne du Sud-Est	3,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,7	8,8	5,5	24,6
Poire d'hiver du Centre-Ouest	0,7	0,6	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	2,3
Poire d'hiver du Sud-Est	1,9	2,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0	6,0
Pomme golden du Centre-Ouest	6,7	7,9	8,4	7,3	7,2	5,6	0,0	0,0	0,0	4,7	5,9	6,2	59,9
Pomme golden du Sud-Ouest	6,8	6,6	7,0	6,5	9,9	7,4	0,0	0,0	0,0	3,6	4,5	4,6	56,9
Pomme golden du Sud-Est	14,2	14,3	11,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	33,4	27,4	17,7	8,3	126,7
Pomme gala du Centre-Ouest	5,2	7,4	3,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0	7,2	8,6	4,7	38,8
Pomme gala du Sud-Ouest	7,9	5,7	4,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10,3	8,4	13,2	5,6	55,7
Pomme gala du Sud-Est	2,0	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10,9	9,7	7,4	6,0	1,9	39,0
Pomme granny du Centre-Ouest	4,8	4,6	5,2	2,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,1	4,6	25,2
Pomme granny du Sud-Ouest	5,8	5,6	5,0	3,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,6	3,4	26,8
Pomme granny du Sud-Est	6,4	5,4	5,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,6	6,2	6,2	5,7	38,4
Autres bicolores du Centre-Ouest	6,6	7,7	8,9	7,5	6,1	0,0	0,0	0,0	0,5	4,2	4,7	4,8	51,0
Autres pommes du Centre-Ouest	8,8	9,7	9,9	8,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	4,7	6,7	7,5	55,6
Autres pommes du Sud-Ouest	7,2	8,4	7,9	5,8	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	5,1	8,2	6,9	51,7
Prune américano-japonaise du Sud-Ouest	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,8	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	4,3
Prune européenne du Sud-Ouest	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,4	13,0	0,6	0,0	0,0	0,0	22,0
Autres prunes du Sud-Ouest	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,0	1,0	0,0	0,0	0,0	9,0
Prune du Sud-Est	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,3	10,2	10,9	1,7	0,0	0,0	31,1
Raisin du Sud-Ouest	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11,8	7,0	0,0	0,0	18,8
Raisin Muscat du Sud-Est	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,3	10,7	7,5	1,9	0,0	23,4
Raisin Lavallée du Sud-Est	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,1	5,3	1,3	0,0	0,0	8,7
Autres raisins du Sud-Est	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5	7,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,5

Indices des prix mensuels et annuels de 2000 à 2009

Indices des prix à la production des fruits et légumes frais

Base 100 en 2005

Année 2000	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Annuel
Fruits	79,8	79,3	82,5	85,9	81,0	94,0	99,8	102,9	98,9	90,4	88,8	87,3	89,7
Abricot	100,8	104,3	114,3	104,2
Cerise	108,0	84,3	103,5	91,0
Châtaigne	71,7	63,9	...	67,5
Clémentine	75,3	91,4	72,3	82,2
Fraise	130,8	107,2	73,0	81,8	132,1	100,4	68,7	86,4
Framboise	81,5	86,8	102,0	92,8	92,3
Kiwi	84,6	82,2	78,7	86,1	85,2	87,5	83,9	84,2
Noix	107,6	109,4	114,1	112,0	109,2	111,0
Pêche	130,8	92,2	95,6	103,8	95,8
Nectarine	144,2	84,7	104,3	119,7	100,4
Pêche blanche	110,5	96,3	88,1	91,4	90,7
Pêche jaune	127,6	95,6	91,2	94,8	93,9
Poire	95,9	82,8	93,5	118,3	100,6	118,6	119,1	84,7	79,3	88,6	103,5
Été	100,6	118,6	119,1	116,4	114,7
Automne	94,3	84,9	93,9	99,7	84,6	79,3	85,1	87,3
Hiver	99,4	82,7	95,0	104,1	94,9
Pomme	78,0	79,9	78,6	70,0	71,2	66,9	...	115,7	97,8	86,3	87,8	84,8	79,6
Golden	79,1	75,8	73,3	67,4	70,5	66,9	71,7	81,4	76,7	75,2	71,7
Gala	90,0	102,5	128,2	115,7	93,0	88,4	98,8	105,6	102,6
Autres	74,4	79,6	81,9	90,5	91,4	80,6	90,8	94,9	86,4	82,5
Prune	142,3	115,7	90,1	97,9	117,3
Raisin	125,0	90,0	99,0	103,8	129,2	...	100,2
Légumes	95,8	88,6	84,4	104,3	97,4	90,2	89,4	87,9	85,8	89,2	86,4	68,8	89,0
Ail	87,5	66,1	64,0	62,1	65,0	68,8	73,5	67,8
Artichaut	98,9	97,2	98,0	84,4	86,8	84,5	163,9	181,5	...	101,1
Asperge	113,9	121,9	78,5	114,2	91,5
Aubergine	132,0	131,4	123,4	106,1	131,1	120,0	120,7
Betterave	47,7	44,1	42,6	68,7	82,9	87,1	78,4	70,7	67,7	64,3	59,2	52,9	61,4
Carotte	83,5	74,9	63,2	62,6	111,7	82,0	67,9	95,0	105,6	82,0	88,6	76,2	79,4
Céleri rave	78,6	76,6	87,8	69,7	70,6	176,6	147,3	127,2	92,3	76,6	94,8	84,1	92,7
Chou pommé	72,3	79,9	64,2	87,2	85,6	77,3	70,2	83,3	77,2	77,1	76,8
Chou brocoli	230,3	91,3	96,3	130,2	104,8	84,2	...	132,4
Chou-fleur	78,0	39,9	72,1	74,9	44,4	141,0	132,2	85,5	163,5	97,8	82,4	39,3	66,0
Concombre	143,5	158,9	116,3	100,5	118,9	109,0	78,7	79,3	94,9	89,1	99,8
Courgette	108,4	96,4	65,1	113,2	66,7	114,1	124,1	89,6
Échalote	65,4	58,7	51,6	51,4	46,6	46,5	69,9	77,4	72,4	106,5	115,1	124,8	84,3
Endive	134,8	121,7	97,7	126,7	109,0	183,4	127,5	122,7	94,7	122,5
Épinard	105,6	95,4	55,0	50,9	68,4	78,6	81,4	70,6
Haricot à écosser	151,8	108,5	72,8	60,9	87,1
Haricot vert	101,4	98,8	105,5	83,1	80,1	93,8
Melon	233,0	138,7	90,3	93,1	94,9	98,5
Navet	60,6	59,8	61,6	72,0	55,1	74,2	63,6	56,1	70,4	62,5	62,4	63,1	66,1
Oignon	137,9	145,2	114,9	113,5	60,3	197,2	240,5	170,5	90,0	93,4	88,2	82,3	88,2
Persil	70,1	95,2	101,0	107,8	70,5	121,2	78,7	67,2	65,0	61,4	64,1	55,1	75,0
Poireau	105,3	76,1	64,3	76,1	88,2	85,9	105,5	109,7	123,8	100,3	120,0	105,0	95,4
Poivron	149,7	117,7	107,8	109,3	105,5	114,6
Radis	112,8	92,6	87,6	90,4	85,1	86,5	70,8	81,3	87,5	77,4	81,7	107,6	87,5
Salade	99,0	93,6	57,8	72,2	79,4	90,4	85,0	82,2	72,8	67,2	71,8	60,3	73,7
Chicorée	82,7	79,8	72,3	98,2	61,0	82,1	65,4	86,6	71,9	65,1	69,8	62,0	69,2
Frisée	83,2	81,1	71,4	96,2	61,8	89,4	64,1	84,9	67,1	56,1	63,1	59,4	67,8
Scarole	75,8	72,1	72,0	88,5	72,1	77,3	66,4	71,3
Laitue	103,5	103,3	55,7	69,6	84,5	90,7	85,8	82,9	76,6	68,0	77,3	62,3	75,3
Batavia	96,5	86,5	54,3	77,1	84,6	87,6	83,3	83,9	73,3	61,4	83,5	67,4	76,1
Pommée	107,1	113,7	56,6	64,1	84,4	93,6	87,9	81,6	79,4	73,9	73,6	59,8	74,7
Mâche	121,7	87,1	52,3	75,7	75,3	139,2	93,6	91,3	87,1	75,5	38,9	48,2	74,8
Tomate	...	167,8	182,9	155,0	108,4	83,0	80,5	82,3	83,6	130,4	125,0	145,2	107,4

Source : Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche - Agreste

Indices des prix à la production des fruits et légumes frais (suite)

Base 100 en 2005

Année 2001	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Annuel
Fruits	84,1	82,7	90,7	87,5	103,4	125,8	136,5	114,0	107,7	95,8	104,8	106,6	106,0
Abricot	169,6	154,2	167,4	161,1
Cerise	133,7	100,2	126,0	110,8
Châtaigne	73,2	71,9	...	72,4
Clémentine	82,5	105,4	96,1	100,8
Fraise	126,2	95,6	96,4	80,9	94,8	111,9	76,5	96,3
Framboise	92,2	90,3	110,7	76,4	92,4
Kiwi	71,4	64,0	72,9	82,8	88,7	109,2	115,1	83,2
Noix	102,8	104,5	106,0	108,3	104,2	106,0
Pêche	179,7	135,2	112,7	111,3	127,3
Nectarine	175,8	129,9	129,3	125,9	132,4
Pêche blanche	176,4	147,4	100,9	102,0	127,2
Pêche jaune	187,1	127,4	102,6	101,7	120,8
Poire	89,0	83,8	90,5	121,9	99,2	110,4	123,4	111,1	109,0	125,8	106,7
Été	99,2	110,4	123,4	110,2	108,6
Automne	86,2	86,7	89,6	119,5	110,9	109,0	123,9	104,6
Hiver	97,4	80,8	101,4	132,4	101,3
Pomme	85,3	85,2	88,7	80,9	88,9	95,8	...	149,4	123,3	104,3	106,4	104,3	92,7
Golden	71,0	72,0	72,1	76,8	87,2	95,8	79,9	99,9	99,6	101,5	79,9
Gala	102,9	110,5	154,3	149,4	117,1	105,9	108,3	112,6	123,6
Autres	90,2	92,2	103,5	108,7	120,8	102,2	108,9	111,3	102,6	99,2
Prune	145,7	120,7	77,5	100,4	120,3
Raisin	127,2	96,1	105,8	90,2	131,5	...	102,0
Légumes	92,5	94,4	101,7	120,9	127,6	103,3	89,4	92,5	101,8	91,7	85,1	111,6	100,8
Ail	107,8	94,4	92,8	94,9	96,7	96,6	96,4	96,6
Artichaut	91,6	128,3	115,3	109,6	129,7	92,3	81,3	157,3	...	109,0
Asperge	122,7	119,3	99,1	85,2	98,3
Aubergine	89,1	109,6	85,7	102,7	122,1	99,5	100,9
Betterave	52,0	51,9	51,8	49,2	49,1	117,1	108,1	95,7	87,0	81,5	81,3	79,4	71,0
Carotte	91,8	96,9	109,5	120,0	205,6	164,0	114,0	96,4	90,5	76,7	72,7	90,4	110,6
Céleri rave	79,2	77,2	92,1	81,6	118,8	177,9	148,4	132,5	89,1	65,5	82,5	84,7	93,4
Chou pommé	89,4	103,8	95,2	180,7	97,7	88,2	68,1	75,5	70,5	79,5	87,7
Chou brocoli	261,8	72,8	122,4	182,5	74,4	126,4	...	144,9
Chou-fleur	56,7	49,5	103,6	87,4	112,3	238,6	83,4	105,9	221,0	48,6	51,7	137,8	82,1
Concombre	132,0	114,3	112,7	97,5	104,9	85,1	80,3	89,5	84,8	73,8	91,8
Courgette	143,2	121,9	71,7	55,3	76,6	165,7	81,9	96,2
Échalote	125,6	134,8	161,8	167,8	220,9	170,4	188,0	168,7	211,7	211,3	221,6	225,7	200,9
Endive	136,3	98,1	114,9	152,5	176,4	215,8	141,8	151,5	191,5	144,9
Épinard	89,1	93,7	75,2	90,3	92,9	73,8	80,7	80,9
Haricot à écosser	129,3	78,2	82,9	93,6	86,1
Haricot vert	120,8	88,0	82,5	83,2	87,6	95,4
Melon	176,8	162,7	98,9	96,9	96,1	105,5
Navet	62,5	62,6	68,1	91,7	125,7	108,4	101,7	77,8	110,5	85,9	83,8	100,6	92,0
Oignon	160,8	224,3	293,7	261,1	104,7	281,7	355,5	263,3	178,7	183,7	152,9	152,8	153,2
Persil	69,1	112,3	102,7	109,5	130,4	139,1	120,8	78,6	71,5	64,8	70,3	77,7	91,4
Poireau	163,8	184,9	212,8	285,8	144,5	132,7	100,5	82,2	130,9	87,7	94,0	126,3	134,3
Poivron	136,4	115,5	101,7	98,7	96,0	107,8
Radis	125,2	100,5	85,9	100,5	101,1	93,1	83,4	95,4	86,8	77,4	100,0	158,4	98,1
Salade	76,8	79,3	81,3	128,9	209,8	90,6	78,0	95,1	101,9	81,3	67,6	96,1	91,9
Chicorée	71,2	67,9	81,3	103,7	101,2	135,7	74,7	98,9	106,3	76,7	73,1	89,8	79,1
Frisée	69,6	66,0	83,1	113,3	102,3	147,1	74,6	98,8	110,2	70,6	71,4	86,9	78,9
Scarole	69,5	67,8	75,2	84,3	80,7	74,0	94,8	79,5
Laitue	83,0	84,3	86,7	142,3	235,9	87,3	73,7	94,4	105,0	87,6	67,4	100,5	99,2
Batavia	94,8	99,8	94,2	146,1	232,9	83,1	69,5	89,6	101,9	85,2	73,3	98,4	103,3
Pommée	74,2	73,7	81,7	139,1	239,0	91,5	78,0	99,2	107,5	89,6	63,9	103,0	96,0
Mâche	64,6	83,1	71,4	85,0	143,8	79,4	94,2	122,8	119,6	63,7	36,5	98,6	79,5
Tomate	...	187,1	119,9	121,6	89,6	78,2	62,7	62,2	69,4	108,8	91,2	117,8	87,1

Source : Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche - Agreste

Indices des prix à la production des fruits et légumes frais (suite)

Base 100 en 2005

Année 2002	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Annuel
Fruits	110,6	111,3	118,2	109,2	106,6	96,0	97,4	102,7	107,3	98,3	102,6	99,2	103,5
Abricot	98,1	88,0	102,6	92,7
Cerise	132,2	87,1	118,4	104,0
Châtaigne	80,0	86,9	...	83,6
Clémentine	111,9	102,9	75,3	97,5
Fraise	156,2	112,1	96,5	96,8	118,5	120,7	82,6	103,9
Framboise	79,4	116,4	138,1	102,7	107,7
Kiwi	113,1	115,5	121,2	139,3	129,0	122,3	128,4	123,8
Noix	100,9	102,6	103,4	104,9	103,3	104,1
Pêche	115,3	98,4	89,8	85,6	92,2
Nectarine	124,8	90,4	92,3	90,2	93,5
Pêche blanche	104,4	98,6	84,8	81,5	88,7
Pêche jaune	110,2	105,4	90,8	83,8	93,1
Poire	137,8	122,4	133,2	129,8	102,1	120,0	124,8	91,8	84,9	95,8	113,6
Été	102,1	120,0	124,8	118,0	116,2
Automne	138,9	127,4	134,8	124,1	91,7	84,9	93,1	108,6
Hiver	129,7	115,1	119,4	107,0	119,3
Pomme	107,5	111,8	112,6	101,6	114,9	119,4	...	120,7	105,8	100,0	102,9	98,3	105,1
Golden	102,0	105,9	104,7	100,7	116,2	119,4	100,6	101,8	97,8	92,4	100,7
Gala	111,2	119,3	136,3	120,7	95,4	94,9	101,1	112,4	109,2
Autres	108,2	113,0	117,6	120,1	125,2	97,6	103,9	107,1	98,1	109,0
Prune	123,1	110,8	71,2	89,2	106,8
Raisin	145,0	98,9	119,8	115,7	149,9	...	116,3
Légumes	155,2	121,7	107,9	105,9	95,0	87,9	97,3	92,2	97,6	91,7	73,4	75,8	98,0
Ail	100,7	91,5	96,3	96,3	87,0	71,2	78,9	93,8
Artichaut	124,5	46,0	64,9	74,6	83,0	71,7	210,7	265,5	...	90,9
Asperge	137,4	92,8	103,1	105,4	91,9
Aubergine	112,8	114,5	133,1	101,7	134,1	111,6	117,8
Betterave	69,8	64,0	63,9	64,2	99,7	110,0	106,5	103,6	99,8	96,5	85,5	85,8	83,9
Carotte	136,5	127,0	149,9	155,1	109,2	71,7	58,2	62,0	62,9	53,1	64,5	62,7	86,5
Céleri rave	79,9	77,8	79,2	62,8	63,6	179,3	149,6	120,4	89,2	85,8	104,2	85,4	94,2
Chou pommé	131,9	121,9	91,8	134,9	108,9	98,4	73,2	79,3	75,9	73,2	97,7
Chou brocoli	77,1	153,2	264,6	164,2	90,6	77,7	...	141,9
Chou-fleur	131,0	55,7	73,9	66,8	100,2	150,9	147,9	137,2	179,1	115,9	43,9	73,2	79,7
Concombre	124,8	204,8	118,5	73,3	77,8	79,2	81,1	77,2	100,0	76,6	86,8
Courgette	105,7	92,4	57,1	109,3	89,0	97,8	111,7	85,9
Échalote	215,1	219,4	218,6	239,7	417,6	341,6	158,4	67,1	47,8	52,7	53,2	51,3	161,9
Endive	226,6	166,3	114,9	125,4	175,8	187,0	101,9	94,9	86,3	137,7
Épinard	112,7	92,8	65,5	60,3	98,4	85,5	97,2	79,1
Haricot à écosser	115,4	101,3	100,7	85,3	100,4
Haricot vert	110,0	95,1	93,7	91,9	99,5	97,1
Melon	287,0	164,5	116,4	99,9	99,6	115,5
Navet	162,8	145,7	210,3	75,1	74,8	53,3	62,4	73,2	127,1	86,3	84,5	84,9	108,3
Oignon	333,2	409,1	357,5	317,9	87,6	394,4	393,2	217,4	103,5	83,6	70,6	76,4	128,1
Persil	138,1	180,1	151,1	152,3	74,5	73,2	74,4	65,7	67,2	64,8	70,0	60,6	87,4
Poireau	194,3	134,8	105,0	100,2	82,3	73,3	65,3	67,8	95,6	76,5	94,7	93,9	94,7
Poivron	137,4	110,6	101,2	87,1	93,7	103,9
Radis	126,2	71,8	91,3	86,0	89,0	82,5	84,8	88,6	100,1	82,6	73,1	91,6	87,5
Salade	152,9	110,6	62,8	60,9	70,7	72,3	75,7	86,3	110,7	85,6	64,7	75,0	83,9
Chicorée	119,2	107,2	88,9	96,6	51,2	73,6	78,2	103,5	106,0	83,1	61,2	73,8	82,7
Frisée	112,6	104,3	88,4	95,1	50,6	80,8	76,1	100,8	106,1	70,4	54,3	71,6	80,6
Scarole	124,9	106,6	87,0	93,1	69,0	77,6	86,1
Laitue	174,0	134,1	61,1	54,9	74,7	72,3	71,9	83,9	119,5	87,1	68,5	77,7	85,0
Batavia	164,3	107,8	56,5	49,9	69,3	70,3	68,3	78,7	112,9	90,8	72,4	71,1	81,1
Pommée	178,7	150,6	64,0	58,2	80,1	73,9	75,6	88,9	125,3	83,3	66,3	82,7	88,0
Mâche	154,1	42,8	39,6	77,9	94,0	94,7	96,7	92,5	100,2	92,3	45,9	69,5	77,7
Tomate	...	212,1	215,4	166,9	84,2	87,9	80,1	75,2	99,7	124,6	97,4	145,3	107,5

Source : Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche - Agreste

Indices des prix à la production des fruits et légumes frais (suite)

Base 100 en 2005

Année 2003	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Annuel
Fruits	101,2	101,8	106,3	99,2	110,8	139,0	167,8	134,2	108,1	118,5	119,8	120,1	122,3
Abricot	145,7	181,5	200,2	171,0
Cerise	151,6	151,4	162,5	142,8
Châtaigne	84,6	79,5	...	81,8
Clémentine	71,2	121,3	110,2	108,4
Fraise	149,4	111,7	100,1	115,9	135,4	126,8	86,8	109,2
Framboise	93,9	102,8	122,0	106,0	105,5
Kiwi	115,0	109,2	112,0	132,3	129,9	184,0	134,9	128,1
Noix	115,3	117,3	121,6	122,2	117,6	118,9
Pêche	186,5	172,3	148,2	107,1	153,1
Nectarine	199,1	151,6	151,2	116,4	151,7
Pêche blanche	167,5	171,8	143,9	110,6	148,3
Pêche jaune	183,4	194,7	148,2	94,6	157,2
Poire	94,7	92,3	101,1	134,9	130,2	120,2	142,0	116,2	113,7	125,8	118,1
Été	130,2	120,2	142,0	126,3	124,4
Automne	93,4	96,2	100,9	125,3	116,1	113,7	121,2	109,7
Hiver	97,1	86,6	107,5	146,0	107,4
Pomme	102,3	102,8	101,4	85,1	83,5	81,1	...	117,7	108,5	112,8	118,0	118,6	102,0
Golden	92,7	89,7	86,4	81,7	82,2	81,1	89,7	109,7	110,7	109,6	89,7
Gala	109,9	122,9	147,3	117,7	96,1	110,0	129,2	144,6	117,9
Autres	105,1	109,4	114,2	111,1	111,0	103,7	120,5	120,7	118,2	111,8
Prune	166,2	160,2	86,7	122,9	147,3
Raisin	153,0	98,3	110,6	162,4	158,1	...	122,7
Légumes	108,0	134,6	118,1	101,3	89,8	88,7	102,9	114,4	141,1	111,1	93,7	95,8	107,2
Ail	104,4	79,9	81,1	92,4	87,0	86,8	87,6	87,1
Artichaut	101,9	132,7	105,2	97,8	105,4	151,4	274,9	448,2	...	137,7
Asperge	175,4	114,1	85,0	102,0	96,9
Aubergine	127,6	85,0	95,7	100,6	185,2	85,2	109,3
Betterave	85,4	71,1	71,0	95,8	100,4	112,8	105,2	100,0	107,6	85,1	79,8	83,7	88,6
Carotte	106,0	95,4	86,2	83,9	111,7	92,2	87,3	119,5	141,0	144,6	128,2	106,0	103,2
Céleri rave	100,1	97,6	113,5	85,0	98,1	224,8	187,6	112,8	116,4	131,7	147,9	107,1	118,1
Chou pommé	115,0	148,8	139,5	144,9	144,1	130,1	111,1	134,8	124,6	110,5	129,3
Chou brocoli	62,2	132,5	149,3	221,2	112,4	105,3	...	140,7
Chou-fleur	91,0	114,2	113,2	74,3	76,5	101,2	162,3	111,1	251,2	155,8	38,8	68,8	90,6
Concombre	156,9	184,4	131,4	94,5	85,4	100,6	90,8	159,8	84,1	97,8	109,1
Courgette	129,8	83,0	59,8	76,4	101,3	190,2	65,8	86,9
Échalote	46,5	46,6	46,5	44,5	43,1	50,2	117,0	104,9	145,1	142,6	146,0	153,9	105,8
Endive	116,9	103,9	97,2	72,6	85,3	137,6	116,0	93,0	75,7	97,5
Épinard	158,6	180,2	93,9	66,6	94,2	96,6	104,2	106,6
Haricot à écosser	130,1	79,0	142,5	160,6	125,4
Haricot vert	99,9	220,1	122,6	133,3	83,4	139,5
Melon	306,0	139,0	111,8	123,5	160,4	125,5
Navet	126,8	122,4	108,4	49,5	53,7	49,9	64,5	101,1	169,3	126,2	109,7	101,5	103,2
Oignon	160,8	184,7	191,5	272,5	79,3	...	227,1	141,8	151,9	160,8	158,8	164,6	116,1
Persil	90,1	178,8	428,6	286,0	175,5	113,1	95,5	78,3	84,8	73,9	77,7	62,9	126,8
Poireau	190,6	204,7	176,2	137,0	84,0	69,0	44,0	77,9	148,7	120,7	115,1	110,1	112,8
Poivron	175,3	132,7	159,1	158,8	117,9	148,6
Radis	136,4	121,5	113,2	98,1	81,3	88,7	79,2	86,0	84,3	76,7	102,1	98,9	98,1
Salade	95,7	145,5	115,3	79,8	72,3	92,3	126,8	199,6	161,9	76,4	82,9	107,3	105,7
Chicorée	89,9	125,9	127,3	127,1	51,5	92,5	92,0	121,9	130,0	82,7	79,6	98,0	97,4
Frisée	84,6	126,3	118,9	115,9	51,2	103,8	88,7	117,5	118,7	75,3	73,9	98,1	93,9
Scarole	95,0	117,3	139,7	121,6	87,8	85,5	98,2	102,7
Laitue	94,4	150,7	125,2	74,8	77,7	93,9	127,6	203,8	185,7	73,9	86,3	117,1	109,7
Batavia	101,5	148,4	122,1	80,4	77,2	87,2	119,2	206,7	189,6	71,8	86,7	110,7	111,9
Pommée	88,6	151,3	127,1	70,7	78,2	101,1	136,7	200,0	180,6	75,6	86,5	122,5	107,9
Mâche	113,8	161,1	75,2	72,6	68,8	77,1	106,4	139,9	125,8	67,9	62,2	96,0	101,9
Tomate	...	224,7	143,1	130,8	80,7	91,7	77,3	75,7	167,0	144,0	113,3	146,0	108,0

Source : Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche - Agreste

Indices des prix à la production des fruits et légumes frais (suite et fin)

Base 100 en 2005

Année 2009	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Annuel
Fruits	115,5	114,0	110,9	109,5	103,3	110,8
Abricot	104,8
Cerise	118,6	101,8
Châtaigne
Clémentine	120,7
Fraise	124,4	112,2	99,3	116,9
Framboise	104,7
Kiwi	142,0	145,6	127,8	127,0	107,1
Noix	120,1	121,0
Pêche	141,2
Pêche jaune	145,4
Pêche blanche	133,7
Nectarine	141,5
Poire	142,8	137,0	134,6
Été
Automne	142,3	133,1	134,9
Hiver	144,2	141,1	133,5
Pomme	108,3	107,9	105,1	103,2	105,3	94,8
Golden	107,6	106,7	104,6	101,7	99,9	94,8
Gala	115,6	115,0	114,1
Autres	106,1	106,2	103,7	104,0	116,4
Prune
Raisin
Légumes	138,4	135,9	116,1	107,7	103,6	93,1
Ail	177,0
Artichaut	108,7	86,3	98,1
Asperge	189,0	111,9	96,1	103,4
Aubergine	118,5	88,9
Betterave	135,3	129,9	121,2	109,6	142,0	143,1
Carotte	124,7	127,3	125,3	159,5	193,4	153,1
Céleri rave	114,5	105,7	97,8	107,6	138,8	132,5
Chou pommé	142,4	138,3	138,1	149,0
Chou brocoli	84,0
Chou-fleur	126,6	111,3	74,3	73,3	94,7	137,2
Concombre	226,3	202,5	134,0	106,5	94,7	98,3
Courgette	98,8	87,6	85,5
Échalote	130,0	167,8	146,5	99,6	66,3	72,1
Endive	137,4	115,8	92,1	73,7	90,4
Épinard	172,3	162,1	96,2	69,7
Haricot à écosser
Haricot vert	132,8
Melon	198,4	117,7
Navet	177,2	171,6	140,9	125,2	192,4	140,1
Oignon	86,3	92,2	87,5	94,3	116,3	143,5
Persil	115,8	155,2	179,3	144,8	109,0	106,4
Poireau	211,6	192,1	179,3	117,3	116,3	84,9
Poivron	128,6
Radis	121,9	103,3	119,6	105,7	105,9	104,3
Salade	134,1	135,1	100,0	79,2	96,5	86,9
Chicorée	116,1	127,7	124,0	119,5	122,4	93,6
Frisée	110,1	121,6	123,9	118,8	122,4	93,6
Scarole	120,7	133,1	124,3	121,3
Laitue	134,4	145,1	106,0	72,4	86,1	87,2
Batavia	145,0	163,2	103,0	71,8	83,1	85,3
Pommée	128,7	135,7	107,9	72,8	88,6	88,3
Mâche	149,2	112,8	68,5	69,5	90,5	79,4
Tomate	...	159,5	144,9	139,9	100,4	72,5

Source : Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche - Agreste

Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
Secrétariat Général
SERVICE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA PROSPECTIVE

12, rue Henri Rol-Tanguy - TSA 70007 -
93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS Cedex
Tél. : 01 49 55 85 05
<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>

Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Rédacteur en chef : Martine Aubert
Composition : SSP Beauvais
Impression : SSP Toulouse
Dépôt légal : À parution
ISSN : 1966-9755
© Agreste 2009

Numéro 6 - Novembre 2009

Agreste : la statistique agricole

*Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
Secrétariat Général*

SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE
Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Prix : 10,00 €